

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 631 9 mars 2012

SOMMAIRE

A&A Developments Holding S.A 30284	Millenium Capital S.A 3025
A&A Developments Holding S.A 30284	Natixis Bank3025
Atlas Gracechurch S.à r.l 30288	Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l.
Bicap Finance & Leasing S.à r.l 30242	3025
Big Eagle (Lux) S.à r.l30242	Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l.
Blackstar Group Plc30242	3028
Blackstar Group SE30242	Poerf Holdco No 1 S.à r.l 3024
CEP III Investment 18 Finance S.à r.l 30286	Rafalex S.C.I
Circle 1 Luxembourg Holdings SCA 30252	Romtop S.A 3025
Cirsa Funding Luxembourg S.A 30242	Sanary Investments S.à r.l 3028
Fifof 1 S. à r.l	Seawell S.A3028
INNCONA S.à.r.l.& Cie. deux cent vingt-	State Street Services (Luxembourg) S.A.
quatrième (224.) S.e.c.s30243	3025
INNCONA S.à.r.I.& Cie. deux cent vingt-	SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.
quatrième (224.) S.e.c.s 30245	3025
Intelsat Global Holdings S.A 30249	Telettra International3028
Intelsat Global S.A 30248	Tuxon Properties S.A 3028
Intelsat Global Subsidiary S.A30249	UWB Holding S.A3024
Intelsat Holdings S.A 30284	Valin Funds GP S.à r.l 3028
Intelsat S.A	Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF3028
ITW Business Development S.à r.l 30247	Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF3028
ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l.	ValueInvest Asset Management S.A 3024
30248	Vandersanden Bricks S.A 3024
Jade Construction30248	Vitruvian I Luxembourg S.à r.l 3024
Kempen International Funds30285	



Cirsa Funding Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel. R.C.S. Luxembourg B 149.519.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 2012.

Pour copie conforme Pour la société

Maître Carlo WERSANDT

Notaire

Référence de publication: 2012014519/14.

(120017733) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Bicap Finance & Leasing S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7241 Bereldange, 204, route de Luxembourg. R.C.S. Luxembourg B 160.345.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014499/9.

(120017688) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Big Eagle (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 153.799.

Les statuts coordonnés suivant l'acte n° 63696 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012014483/10.

(120017594) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Blackstar Group SE, Société Européenne, (anc. Blackstar Group Plc).

Siège de direction effectif: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.

R.C.S. Luxembourg B 114.318.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014484/11.

(120017645) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Poerf Holdco No 1 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 158.002.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Référence de publication: 2012014923/10.

(120017707) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.



INNCONA S.à.r.l.& Cie. deux cent vingt-quatrième (224.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 166.530.

STATUTEN

Gesellschaftsvertrag

Art. 1. Firma, Sitz.

- (1) Die Gesellschaft führt die Firma INNCONA S.àr.l. & Cie. deux cent vingt-quatrième (224.) S.e.c.s.
- (2) Sitz der Gesellschaft ist L-5444 Schengen.
- (3) Der Sitz der Gesellschaft kann durch Beschluss der Gesellschafter mit einfacher Mehrheit an einen anderen Ort des Großherzogtums Luxemburg verlegt werden. Die Gesellschaft kann Tochtergesellschaften, Niederlassungen oder Betriebsstätten in Luxemburg und im Ausland begründen. Die Gesellschaft wird auf unbestimmte Zeit gegründet,

Art. 2. Gesellschaftszweck.

- (1) Gegenstand des Unternehmens ist der Handel und die Vermietung von beweglichen Wirtschaftsgütem in Luxemburg und im Ausland. Die Gesellschaft ist außerdem berechtigt, solche Geschäfte vorzunehmen, die geeignet sind, diesem Gesellschaftszweck unmittelbar oder mittelbar zu dienen. Sie kann hierfür alle Rechtsgeschäfte, Transaktionen oder Aktivitäten kommerzieller oder finanzieller Natur vornehmen, auch im Hinblick auf bewegliche oder unbewegliche Wirtschaftsgüter, die dem Zweck der Gesellschaft direkt oder indirekt dienen.
- (2) Die Gesellschaft kann sich an allen Unternehmen im In- und Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Gesellschaftszweck verfolgen, um den eigenen Unternehmensgegenstand zu fördern.

Art. 3. Gesellschafter, Kapitalanteile, Einlagen, Haftsummen. Gesellschafter/Kommanditisten sind:

INNCONA Management S.àr.l. mit Sitz in L-5444 Schengen, eingetragen im Handelsregister Luxemburg unter der Nummer B 128.812. Die INNCONA Management S.àr.l. erbringt einen Anteil am Gesellschaftskapital in Höhe von 100,00 Euro.

Ausschließlich die INNCONA Management S.àr.l. übernimmt die Funktion eines persönlich haftenden Gesellschafters.

Kommanditist mit einem Kommanditanteil von 170.000,00 Euro ist:

Nachname, Vorname: Heinecke, Hans-Jürgen

Straße: Im Schlitter 4

Postleitzahl/Wohnort: 26160 Bad Zwischenahn

Der Kommanditist wird nachfolgend auch, "Gesellschafter" oder "associé commandité" genannt. Der Kommanditist erbringt seinen Kommanditanteil durch Zahlung in das Gesellschaftsvermögen. Daneben zahlt der Kommanditist ein Aufgeld von 5.000,00 Euro in das Gesellschaftsvermögen, das zur Deckung der Vertriebskosten bestimmt ist.

Art. 4. Geschäftsführung, Vertretung.

- (1) Die INNCONA Management S.àr.I., vertreten durch ihre Geschäftsführer, ist zur ausschließlichen Geschäftsführung und Vertretung berechtigt, die die Gesellschaft und den Gesellschaftszweck betreffen. Die Vertretung und Geschäftsführung umfasst explizit auch die Rechtsgeschäfte, die im Namen der Gesellschaft die Geschäftsführung auch mit sich selbst oder als Vertreter eines Dritten abschließt. Alle Rechtsgeschäfte und Vollmachten (einschließlich der Prokuren) können nur von der INNCONA Management S.àr.I. (l'associé commandité) vorgenommen werden. Die Erteilung von Vollmachten oder Prokuren kann nur gegenüber Nicht-Kommanditisten (non-associés) erfolgen, die unverzüglich beim zuständigen Handelsregister einzutragen sind.
- (2) Die INNCONA Management S.àr.l. bedarf der vorherigen Zustimmung der Gesellschafterversammlung für alle Rechtshandlungen, die über den gewöhnlichen Geschäftsbetrieb der Gesellschaft hinausgehen. Dazu zählen insbesondere:
 - a) Verfügung über Grundstücke und grundstücksgleiche Rechte, insbesondere Erwerb, Veräußerung oder Belastung;
- b) Errichtung von anderen Unternehmen oder Gesellschaften oder Beteiligungen an ihnen, soweit diese einen Investitionsbetrag von 10.000,00 Euro pro Einzelfall übersteigen; das Gleiche gilt für die Veräußerung oder Aufgabe derartiger Beteiligungen;
 - c) Errichtung oder Aufgabe von Zweigniederlassungen;
 - d) Eingehen von Pensionszusagen und auf Versorgung gerichteter Verbindlichkeiten;
- e) Eingehen von Verbindlichkeiten aus Wechseln, Bürgschaften oder Garantien, mit Ausnahme von Garantien bei Versicherungsschäden;
 - f) Gewährung von Darlehen an Gesellschafter oder Dritte;
 - g) Eingehen von Investitionen, die den Betrag von 25.000,00 Euro pro Wirtschaftsgut übersteigen;
- h) Eingehen von sonstigen Verbindlichkeiten, einschließlich Aufnahme von Krediten, soweit diese den Betrag von 300.000,00 Euro gemäß der Investitionsrechnung übersteigen;



i) Aufnahme neuer Gesellschafter.

Wenn in eiligen Fällen die INNCONA Management S.àr.l. die Zustimmung der Gesellschafterversammlung nicht einholen kann, so hat sie nach pflichtgemäßem Ermessen zu handeln und unverzüglich die Beschlussfassung der Gesellschafterversammlung nachzuholen.

Art. 5. Gesellschafterversammlung.

- (1) Unter sinngemäßer Anwendung der Vorschriften für Personengesellschaften wird jährlich eine ordentliche Gesellschafterversammlung einberufen.
- (2) Die Unwirksamkeit eines fehlerhaften Gesellschafterbeschlusses ist durch Klage gegen die Gesellschaft geltend zu machen. Ein fehlerhafter Gesellschafterbeschluss, der nicht gegen zwingende gesetzliche Vorschriften verstößt, kann nur innerhalb einer Frist von 2 Monaten seit der Beschlussfassung durch Klage angefochten werden. Die Frist beginnt mit der Absendung der Niederschrift über den Beschluss. Wird nicht innerhalb der Frist Klage erhoben oder wird die Klage zurückgenommen, ist der Mangel des Beschlusses geheilt.
- (3) Außerordentliche Gesellschafterversammlungen sind auf Verlangen der persönlich haftenden Gesellschafter sowie auf Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter, sofern ihr Anteil 25% am Kapital übersteigt, durch die persönlich haftende Gesellschafterin schriftlich einzuberufen, und zwar mit einer Frist von 21 Tagen, wobei der Tag der Ladung und der Tag der Versammlung nicht mitzuzählen sind. Tagungsort, Tagungszeit, Tagungsordnung sind in der Ladung mitzuteilen. Wird dem Verlangen eines oder mehrerer Gesellschafter nicht binnen zwei Wochen entsprochen, so kann der oder die Gesellschafter selbst eine Gesellschafterversammlung unter Beachtung der vorgeschriebenen Formen einberufen.
- (4) Die Gesellschafterversammlung ist beschlussfähig, wenn Gesellschafter anwesend oder vertreten sind, die 50 von Hundert der Stimmen aller Gesellschafter auf sich vereinen. Erweist sich eine Gesellschafterversammlung als nicht beschlussfähig, hat die Gesellschaft eine neue Gesellschafterversammlung mit gleicher Tagesordnung innerhalb einer Woche in der vorgeschriebenen Form einzuberufen. Diese ist hinsichtlich der Gegenstände, die auf der Tagesordnung der beschlussunfähigen Gesellschafterversammlung standen, ohne Rücksicht auf die Zahl der anwesenden oder vertretenen Gesellschafter beschlussfähig, darauf ist in der Einladung hinzuweisen.
- (5) Über die Gesellschafterversammlung wird eine Niederschrift angefertigt, die unverzüglich allen Gesellschaftern zu übermitteln ist. Die Niederschrift gilt als genehmigt, wenn kein Gesellschafter oder Gesellschaftervertreter, der an der Gesellschafterversammlung teilgenommen hat, innerhalb von vier Wochen seit der Absendung der Niederschrift schriftlich beim Vorsitzenden widersprochen hat.
 - (6) Die Gesellschafterversammlung entscheidet über
 - a) die Feststellung des Jahresabschlusses des vergangenen Geschäftsjahres;
 - b) die Entlastung der INNCONA Management S.à r.l.;
 - c) die Gewinnverwendung und die Ausschüttung von Liquiditätsüberschüssen;
 - d) die Zustimmung zu Geschäftsführungsmaßnahmen der INNCONA Management S.à r.l. gemäß Art. 4 Abs. (2);
 - e) Änderungen des Gesellschaftsvertrages;
 - f) Auflösung der Gesellschaft.

Art. 6. Gesellschafterbeschlüsse.

- (1) Beschlüsse über die in Art. 5 Abs. (6) genannten Gegenstände werden stets in Gesellschafterversammlungen gefasst. Beschlüsse können auch schriftlich oder per Telefax mit Zustimmung aller Gesellschafter gefasst werden, ohne dass eine Gesellschafterversammlung stattfinden muss.
 - (2) Bei der Abstimmung hat jeder Gesellschafter je 10,00 Euro seiner Geschäftseinlage eine Stimme.
- (3) Der Gesellschafter, der das Gesellschaftsverhältnis gekündigt hat, hat nach Zugang der Kündigung kein Stimmrecht mehr.
- (4) Die Gesellschafter beschließen mit der einfachen Mehrheit der abgegebenen Stimmen, soweit nicht in diesem Vertrag oder durch Gesetz etwas anderes bestimmt ist. Änderungen des Gesellschaftsvertrages, die Aufgabe des Geschäftsbetriebes oder seine wesentliche Einschränkung bzw. die Liquidation der Gesellschaft und die Bestellung des Liquidators bedürfen einer Mehrheit von 75% der Stimmen.
- (5) Über die Beschlüsse der Gesellschafter in der Gesellschafterversammlung sind Niederschriften anzufertigen und den einzelnen Gesellschaftern zuzusenden. Über Beschlüsse, die außerhalb einer Gesellschafterversammlung gefasst worden sind, haben die geschäftsführenden Gesellschafter die Gesellschafter unverzüglich schriftlich zu unterrichten.
- **Art. 7. Geschäftsjahr, Beginn der Gesellschaft.** Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am 01. Juli eines jeden Jahres und endet am 30.06. des Folgejahres. Das erste Geschäftsjahr endet am 30.06. des Jahres, in dem die Gesellschaft begonnen hat (Rumpfgeschäftsjahr).



Schengen, den 28. Juni 2007.
INNCONA Management S.à r.l.
Unterschrift
Der Geschäftsführer

Référence de publication: 2012014763/113.

(120017030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

INNCONA S.à.r.l.& Cie. deux cent vingt-quatrième (224.) S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-5444 Schengen, 5, Baachergaass.

R.C.S. Luxembourg B 166.530.

Gesellschaftsbeschluss

Durch Einschreibebriefe vom 21.12.2011 wurden die Gesellschafter der INNCONA S.à.r.l. 224. S.e.c.s. zu einer außerordentlichen Gesellschafterversammlung geladen, welche am 30.12.2011, um 10:00 Uhr in den Geschäftsräumen des Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am leweschten Flouer L- 6691 Moersdorf, stattfindet.

Die Einberufung der Gesellschafterversammlung durch die dafür zuständige Inncona Management S.à r.l. ist entbehrlich vor dem Hintergrund des Strafverfahrens der Staatsanwaltschaft Bielefeld unter dem Az.: - 6 Js 182/07 -, so dass sie von dem mit 17.500:10 überwiegend allein stimmberechtigten Kommanditisten einberufen wird (Art. 5 Abs. 3 der Statuten).

Die Komplementärin, die Inncona Management S.à r.l. hat gemäß Art. 6 Abs. 2 der Statuten ein Stimmrecht von nur 10 Stimmen. Aufgrund des unter dem Aktenzeichen Az.: - 6 Js 182/07 erhobenen Untreuevorwurfes, insbesondere vor dem Hintergrund der dort vorgeworfenen und in einem separatem Strafverfahren unter Az: 6 Js 34/10 verfolgten Nachtat, dass eine Betrag in Höhe von 3,1 Mio EUR Treugelder von Kommanditisten von dem Geschäftskonto der Inncona Management S.à r.l. auf eine Privatkonto der Ehefrauen der Geschäftsführer überwiesen worden sein sollen, ist die Komplementärin von der Abstimmung ausgeschlossen.

Die Inncona Management S.à r.l. wird der guten Ordnung halber per Einschreibebrief benachrichtigt, hat aber aus den vorstehend genannten Gründen kein Stimmrecht.

Die Gesellschaft beschließt durch den überwiegend stimmberechtigten Kommanditisten am 30.12.2011 Folgendes:

Die Versammlung benennt ein Büro und zwar:

zum Vorsitzenden Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am leweschten Flouer L- 6691 Moersdorf,

zum Schriftführer RA Martin Seidel, Rechtsanwalt mit Berufsadresse u.a. in D- Wallstrasse 16, 40213 Düsseldorf,

zum Stimmzähler Herrn Rechtsanwalt Dr. Winfried Niggemeyer, mit Berufsadresse in D - Stefan-George-Strasse 13, 54295 Trier.

A.- Der Vorsitzende erklärt die Sitzung in dessen Geschäftsräumen eröffnet am 30.12.2011 um 11:00 Uhr.

Aus einer vom Büro erstellten Anwesenheitsliste geht die Zahl der Gesellschafter, die in gegenwärtiger Versammlung zugegen oder rechtlich vertreten sind sowie die Zahl der Anteile, die sie halten, hervor. Diese Anwesenheitsliste ist vom Büro und den Gesellschaftern respektive deren Vertretern unterzeichnet. Ebenso sind die Vollmachten vom Büro paraphiert. Es sind alle stimmberechtigten Gesellschafter anwesend.

- B.- Die Gesellschafterversammlung, welche mittels Einschreibebriefe an alle stimmberechtigten Gesellschafter vom 21.12.2011 mitsamt Tagesordnung einberufen wurde, und im Einverständnis aller stimmberechtigten Gesellschafter im Umlaufverfahren auf den 30.12.2011 gelegt wurde, ist rechtsgültig einberufen.
 - C- Die Tagesordnung sieht folgende Punkte vor:

Tagesordnung

- 1. Auflösung der Gesellschaft
- 2. Ernennung / Bestätigung des Liquidators
- 3. Verschiedenes.

Nach Diskussion, nimmt die Generalversammlung einstimmig und über jeden Punkt einzeln folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschließt die INNCONA S.àr.l. & Cie. deux cent vingt-quatrième (224.) S.e.c.s. mit Gesellschaftersitz in L-5444 Schengen mit sofortiger Wirkung aufzulösen, (mise en liquidation avec effet immédiat).

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschließt, mit sofortiger Wirkung als Liquidator Ass. Jur. Peter Seidel, expert comptable mit Berufsadresse in 7, Am le-weschten Flouer, L- 6691 Moersdorf der Gesellschaft zu ernennen (Art. 6 Abs. 4 der Statuten). Die ursprünglich hierfür vorgesehene Komplementärin wird aus Gründen der Interessenkollision und wegen Störung des Vertrauensverhältnisses nicht eingesetzt.



Dritter Beschluss

Die Gesellschafterversammlung ersucht den Liquidator dringlich den Liquidationsbeschluss im Handelsregister zu hinterlegen und dessen Veröffentlichung im Memorial C zu beantragen.

Vierter Beschluss

Der Liquidator wird ermächtigt, ggf. Schadensersatzansprüche gegen die Komplementärin und/oder deren Geschäftsführer geltend zu machen.

Fünfter Beschluss

Die für die Gesellschaft beim Amtsgericht Trier unter dem AZ: 30 HL 26/09 hinterlegten Gelder sind freizumachen und nach Begleichung der ggf. noch offenen Forderungen an den Kommanditisten auszukehren.

Nachdem kein weiterer Punkt mehr angeschnitten wurde, ist die Gesellschafterversammlung um 12:00 Uhr für beendet erklärt worden.

Hiesiges Protokoll ist während der Gesellschafterversammlung in Luxemburg den 30.12.2011 gefertigt worden.

Unterschriften

SCHRIFTFÜHRER / VORSITZENDER / STIMMZAHLER

Référence de publication: 2012014764/65.

(120017030) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 2012.

UWB Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 128, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 152.944.

Extrait du Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue au siège social de la société en date du 12 janvier 2012 à 10.00 heures

Après délibération, l'assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'accepter la démission de Monsieur Benoît CAILLAUD de sa fonction d'administrateur.
- de nommer en replacement de l'administrateur démissionnaire Monsieur Cédric ANTOINE, né à Auxerre (France), le 22 mai 1982, demeurant professionnellement à L-2330 Luxembourg, Boulevard de la Pétrusse, 128.
 - L'administrateur nouvellement nommé terminera le mandat de son prédécesseur.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012015667/17.

(120018227) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ValueInvest Asset Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8008 Strassen, 134, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 62.793.

Les comptes annuels au 31 DEC 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Référence de publication: 2012015670/10.

(120018585) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Vitruvian I Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 285.550,00.

Siège social: L-1940 Luxembourg, 174, route de Longwy. R.C.S. Luxembourg B 138.092.

EXTRAIT

En date du 18 janvier 2012, l'associé unique de la société a pris les résolutions suivantes:

1. Acceptation de la démission de Mademoiselle Kristel Segers, Gérant B, avec effet au 30 décembre 2011.



- 2. Nomination de Monsieur Michaël Goosse, né le 29 mai 1977 à Libramont, Belgique, dont l'adresse professionnelle se situe au 174, route de Longwy, L-1940 Luxembourg, en tant que Gérant B, avec effet au 1 ^{er} janvier 2012 et pour une période illimitée.
- 3. Madame Daphné Ribot, Gérante B de la Société, a changé de nom. Désormais, elle porte le nom de femme mariée à savoir Daphné Charbonnet.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2012015671/17.

(120018807) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

VDS Bricks S.A., Vandersanden Bricks S.A., Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 73.109.

Le bilan rectificatif de la société au 31/12/2009 en remplacement du bilan déposé le 1 ^{er} octobre 2010 sous la référence L100149077 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2012015673/13.

(120018785) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Fifof 1 S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 124.970.

Extrait des décisions prises par l'associé unique en date du 31 juillet 2011

En date du 31 juillet 2011, l'associé unique a pris les décisions suivantes:

- L'associé unique a acté la démission de Mr Benoît QUISQUATER de son poste de gérant de FIFOF 1 S. à r.l. avec effet au 1 ^{er} juin 2011;
- L'associé unique a acté la démission de Mr Jean-François FORTEMPS de son poste de gérant de FIFOF 1 S. à r.l. avec effet au 31 juillet 2011;
- L'associé unique nomme Mr Bernard WESTER comme gérant de FIFOF 1 S.à r.l. avec effet au 1 ^{er} juin 2011 et avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange;
- L'associé unique nomme Mr Julian KRAMER comme gérant de FIFOF 1 S.à r.l. avec effet au 1 ^{er} juin 2011; et avec adresse professionnelle au 33, rue de Gasperich L-5826 Hesperange;

Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Pour extrait sincère et conforme

Pour FIFOF 1

Signature

Référence de publication: 2012015726/21.

(120018783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ITW Business Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 156.956.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique et Monique Martins née le 6 mars 1981 au Luxembourg, Luxembourg ayant pour adresse professionnelle le 193 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg ont été nommés gérante de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Luxembourg, le 23 janvier 2012. Claude Malivert Gérant

Référence de publication: 2012015738/17.

(120018392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Intelsat Global S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.927.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de M. David Roux a pris fin le 12 janvier 2012. -Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Simon Patterson, Private Equity Executive, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 Mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique) en tant qu'administrateur de la Société à partir du 12 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- Denis Villafranca
- Simon Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015731/24.

(120018215) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

ITW Group France (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 193, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 149.795.

En date du 19 janvier 2012, les gérants Allan C. Sutherland et Maurits De Smedt ont cessé leur fonction de gérant de la société.

A cette même date Leanne Ono née le 31 octobre 1962 à Illinois, Etats-Unis D'Amérique ayant pour adresse professionnelle le 1000 Milwaukee avenue, 60025-2423 Illinois, Etats-Unis D'Amérique et Monique Martins née le 6 mars 1981 au Luxembourg, Luxembourg ayant pour adresse professionnelle le 193 avenue de la Faïencerie, 1511 Luxembourg ont été nommés gérante de la société pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Claude Malivert

Gérant

Référence de publication: 2012015739/17.

(120018390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Jade Construction, Société Anonyme.

Siège social: L-8360 Goetzingen, 3C, rue des Champs. R.C.S. Luxembourg B 86.542.

Extrait de l'Assemblée générale extraordinaire du 26 janvier 2012

En date du 26 janvier 2012 s'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des associés de la société anonyme JADE CONSTRUCTION, constituée suivant acte notarié du 27 février 2002, publié au Mémorial C n° 934 du 19 juin 2002, inscrite au registre de commerce de Luxembourg sous le numéro B 86542, numéro matricule 2002 22 06 584.



L'assemblée nomme comme nouvel administrateur Madame ARAUJO BENTO SANDRA, née le 13/10/1981 et demeurant à L-5339 Moutfort 35a, rue de Contern.

Les mandats des administrateurs expireront à l'assemblée générale des actionnaires de 2013.

Fait à Goetzingen, le 26 janvier 2012.

Dominique Boutay.

Référence de publication: 2012015740/15.

(120018694) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Intelsat Global Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 162.135.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de M. David Roux a pris fin le 12 janvier 2012. Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Simon Patterson, Private Equity Executive, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 Mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique) en tant qu'administrateur de la Société à partir du 12 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- Denis Villafranca
- Simon Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015734/24.

(120018213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Intelsat Global Subsidiary S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.952.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de M. David Roux a pris fin le 12 janvier 2012. Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Simon Patterson, Private Equity Executive, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 Mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique) en tant qu'administrateur de la Société à partir du 12 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond S vider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- Denis Villafranca
- Simon Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015735/24.

(120018211) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.



Millenium Capital S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la Porte-Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 72.321.

EXTRAIT

Il résulte du procès verbal des résolutions prises par le Liquidateur de la Société qui s'est tenue en date du 18 janvier 2012 que pour les besoins de la liquidation, le liquidateur a décidé de transférer le siège social de la société MILLENIUM CAPITAL S.A., qui est actuellement à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la liberté, vers L-2227 Luxembourg, 12, avenue de la porte neuve

Luxembourg, le 19 janvier 2012.

POUR EXTRAIT CONFORME

Me Vincent ALLENO

Référence de publication: 2012015754/15.

(120018457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Natixis Bank, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 51, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 32.160.

Extrait du procès-verbal du conseil d'administration du 11 octobre 2011

Il résulte du Procès-Verbal du Conseil d'Administration de Natixis Bank tenu le 11 octobre 2011 que:

III. Modification de la composition de la direction générale

Eric Théron et Evelyne Etienne auront tous pouvoirs pour représenter et engager la Banque sous leur signature isolée pour tout ce qui concerne la gestion quotidienne.

Luxembourg, le 23 janvier 2012.

Pour Extrait conforme

Eric Théron

Directeur Général

Référence de publication: 2012015755/16.

(120018575) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Nordic Land Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 128.972.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 6 janvier 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015759/14.

(120018274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Romtop S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 122.361.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 25 janvier 2012, Madame Viviane HENGEL, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Caroline FELTEN, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.

Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.



Luxembourg, le 30 JAN. 2012.

Pour: ROMTOP S.A.

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012015767/18.

(120018348) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Rafalex S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-1245 Senningerberg, 20, rue du Bois.

R.C.S. Luxembourg E 3.661.

Extrait des décisions modifiant les statuts, prises à l'unanimité par tous les associés réunis en assemblée générale le 28 décembre 2011:

L'article 2 est modifié comme suit:

Art. 2. La société a pour objet, dans la limite d'opérations à caractère strictement civil et à l'exclusion de toute opération à caractère commercial, la mise en valeur et la gestion de tout immeuble qu'elle acquerrait pour son propre compte tant au Grand-Duché du Luxembourg qu'à l'étranger.

L'article 4 est modifié comme suit:

Art. 4. Le siège de la société est établi à L-1245 Senningerberg, 20 rue du Bois.

L'article 5 est partiellement modifié comme suit:

Les mots «les quatre, associés demeurant à L-WECKER, 52 Duchscherstrooss» sont remplacés par «les quatre associés demeurant à L-1245 Senningerberg, 20 rue du Bois».

L'article 11 aura la teneur suivante:

Art. 11. Les administrateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour faire ou autoriser, au nom et pour compte de la société, tous actes et opérations rentrant dans son objet ou qu'ils jugeraient utiles à sa réalisation, pourvu que de tels actes ou opérations ne soient pas susceptibles de porter atteinte au caractère exclusivement civil de l'objet social de la société.

Dans les limites ainsi posées, ils administrent tout bien de la société et peuvent vendre s'ils le jugent opportun. Ils peuvent consentir, accepter et résilier des baux pour le terme et aux prix, charges et conditions qu'ils jugeraient convenables de même qu'ils peuvent mettre tel bien de la société à la disposition gratuite de ses associés.

Les administrateurs peuvent ouvrir et mouvementer tout compte bancaire, emprunter et hypothéquer au nom et pour compte de la société; ils règlent et arrêtent les comptes avec les créanciers et les débiteurs de la société pour faciliter la réalisation de son objet social.

Ils représentent la société en toutes circonstances vis-à-vis des tiers et des administrations.

Ils établissent les états de situation et les comptes qui doivent être soumis à l'assemblée générale des associés; ils statuent sur toutes propositions à lui faire et arrêtent son ordre du jour.

La présente énumération est énonciative et non limitative; les administrateurs peuvent confirmer que bon leur semble des pouvoirs pour un ou plusieurs objets déterminés dès lors que tel ou tels objets auraient une nature strictement civile.

L'article 14, paragraphe 2, est partiellement modifié comme suit:

Les mots «le ou les associés-administrateurs» sont remplacés par «les administrateurs». Le premier paragraphe de l'article 17 est modifié comme suit:

A l'expiration ou en cas de dissolution anticipée de la société, sa liquidation se fera par les soins de ses administrateurs ou de tout autre liquidateur qui serait nommé par les associés lesquels en détermineraient les attributions.

Pour extrait conforme

Signature

Référence de publication: 2012015768/41.

(120018220) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.



State Street Services (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 88.409.

Extrait des résolutions prises par l'actionnaire en date du 23 janvier 2012:

En date du 23 janvier 2012 l'actionnaire de la Société a pris les résolutions suivantes:

Philip Thomas McGowan, employé privé, né le 15 mai 1969 à Lowell (Etats-Unis D'Amérique), avec adresse professionnelle 22 Grenville Street, St Helier, Jersey, JE4 8PX, en tant qu'administrateur de la Société jusqu'à la prochaine assemblée générale ordinaire approuvant les comptes annuels au 31 décembre 2011.

Depuis cette date le conseil d'administration se compose des personnes suivantes:

M. Mirko Dietz

M. Andreas Demmel

M. Ian Kenneth Stokes et

M. Philip Thomas McGowan

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012015770/21.

(120018325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 512.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 110.194.

EXTRAIT

Il résulte du conseil de gérance tenu en date du 30 décembre 2011, que le siège social de la société a été transféré du 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg.

De plus, l'adresse professionnelle de la personne suivante est désormais:

- Matthijs BOGERS, Gérant: au 11-13, Boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 2012.

Pour SynCo Bio Partners Luxembourg S.à r.l.

Samir EL MOUSSAOUI

Mandataire

Référence de publication: 2012015771/18.

(120018701) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26A, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 165.331.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-first day of December.

Before Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch (Grand Duchy of Luxembourg).

Was held an extraordinary general meeting of the shareholders of Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, a société en commandite par actions governed by the laws of Luxembourg, with registered office at 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean Seckler, notary, residing in Junglinster, of 5 December 2011, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 165.331 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The meeting was declared open at 8.30 p.m. by Me Rebecca UNVERZAGT, lawyer, with professional address in Luxembourg, in the chair, who appointed as secretary Me Caroline TAUDIÈRE, lawyer, with professional address in Luxembourg.



The meeting elected as scrutineer Me Florence FORSTER, lawyer, with professional address in Luxembourg.

The bureau of the meeting having thus been constituted, the chairman declared and requested the notary to record the following:

(i) That the agenda of the meeting was the following:

Agenda:

1 To create ten (10) classes of shares, the class A shares, the class B shares, the class C shares, the class D shares, the class E shares, the class F shares, the class G shares, the class H shares, the class I shares and the class J shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company as referred to under item 5 of the present agenda.

2 To requalify the one (1) GP share into one (1) class A share and the thirty thousand nine hundred ninety-nine (30,999) ordinary shares into three thousand four hundred forty-five (3,445) class B shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class C shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class B shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class F shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class G shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class H shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class I shares and three thousand four hundred thirty-nine (3,439) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

- 3 To increase the corporate capital by an amount of six Euro (EUR 6.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and six Euro (EUR 31,006.-) by the issuance of six (6) class J shares, such shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation as referred to under item 5 of the present agenda.
- 4 To accept the subscription by OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., for six (6) class J shares and full payment in cash of the nominal value of such shares.
- 5 To fully restate the Company's articles of incorporation of the Company, which restatement, next to reflecting the resolutions adopted pursuant to items 1 to 6 of the agenda of the meeting, shall consist inter alia in adopting the following corporate object:

«The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt Instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes."

6 To remove the members of the supervisory board and to grant them full discharge for the performance of their duties.

7 Miscellaneous.

- (ii) That the shareholders present or represented, the proxyholders of the represented shareholders and the number of the shares held by the shareholders are shown on an attendance-list; this attendance-list, signed by the shareholders, the proxyholders of the represented shareholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.
- (iii) That the proxies of the represented shareholders, signed by the proxyholders, the bureau of the meeting and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.
- (iv) That the whole corporate capital was represented at the meeting and all the shareholders present or represented declared that they had due notice and got knowledge of the agenda prior to this meeting, and waived their right to be formally convened.
 - (v) That the meeting was consequently regularly constituted and could validly deliberate on all the items of the agenda.
 - (vi) That the general meeting of shareholders, each time unanimously, took the following resolutions:

First resolution

The general meeting of shareholders resolved to create ten (10) classes of shares, the class ordinary A shares, the class ordinary B shares, the class ordinary C shares, the class ordinary D shares, the class ordinary E shares, the class ordinary F shares, the class ordinary H shares, the class ordinary I shares and the class ordinary J shares, with the rights and obligations attached thereto following restatement of the articles of incorporation of the Company.



Second resolution

The general meeting of shareholders resolved to requalify the one (1) GP share into one (1) class A share and the thirty thousand nine hundred ninety-nine ordinary shares into three thousand four hundred forty-five (3,445) class B shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class C shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class E shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class F shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class G shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class G shares, three thousand four hundred forty-five (3,445) class I shares and three thousand four hundred thirty-nine (3,439) class J shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-).

Third resolution

The general meeting of shareholders resolved to increase the corporate capital by an amount of six Euro (EUR 6.-) so as to raise it from its present amount of thirty-one thousand Euro (EUR 31,000.-) to thirty-one thousand and six Euro (EUR 31,006.-) by the issuance of six (6) class J shares, such shares having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each and the rights and privileges attached thereto pursuant to the proposed restatement of the Company's articles of incorporation.

Fourth resolution

The general meeting of shareholders resolved, after having acknowledged the waiver by all shareholders of their preferential subscription right, to accept the subscription by OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., for six (6) class J shares and full payment in cash of the nominal value of such shares.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders resolved to restate the articles of incorporation of the Company to forthwith read as follows:

"Chapter I. - Form, Name, Registered Office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established among Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l, as unlimited partner (s) (associé(s) commandité(s)) and the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)) a company (the "Company") in the form of a partnership limited by shares ("société en commandite par actions") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company will exist under the name of "Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A.".

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager (s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favour of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the general meeting of shareholders, voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be, for any amendment of the Articles of Incorporation and pursuant to article 31 of the Articles of Incorporation. The consent of the Manager(s) shall be required in respect of such liquidation.



Chapter II. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at thirty-one thousand and six euros (EUR 31,006.-) divided into:

- one (1) class A share (the «Class A Share»), which shall be held by the unlimited partner(s) (associés commandités), in representation of its/their unlimited partnership interest in the Company,
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class B shares (the «Class B Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class C shares (the «Class C Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class D shares (the «Class D Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class E shares (the «Class E Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class F shares (the «Class F Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class G shares (the «Class G Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class H shares (the «Class H Shares»),
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class I shares (the «Class I Shares»), and
 - three thousand four hundred forty-five (3,445) class J shares (the «Class J Shares»).

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares (together referred to as «LP Shares») shall be held by the limited shareholder(s) (actionnaire(s) commanditaire(s)).

The Class A Share, Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares are individually referred to as a "Share", and together as "Shares", and each such class of Shares is referred to as a "Class".

Each issued share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-) and is fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

The Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J shares will be in the form of registered shares.

The Class A Share will be in the form of a registered share only. The Class A Share may only be transferred subject to the shareholders (i) approving this transfer in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation and (ii) determining, as appropriate, which person(s) shall act as Manager(s) of the Company after the relevant transfer. The Articles of incorporation will be amended accordingly. Any transfer of Class A Share not approved by the shareholders shall be unenforceable against the Company.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

The co-proprietors, the usufructuaries and bare-owners of shares, the creditors and debtors of pledged shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

A shareholders' register, which may be examined by any shareholder, will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number and class of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof. Each shareholder will notify its address and any change thereof to the Company by registered letter. The Company will be entitled to rely for any purposes whatsoever on the last address thus communicated. Ownership of the registered shares will result from the recordings in the shareholders' register. Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register may be delivered to the shareholders upon their request. The Company may issue multiple registered share certificates.

Any transfer of registered shares will be registered in the shareholders' register by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and the resolutions adopted by the general meeting of shareholders.

Art. 7. Authorized Capital, Increase and Reduction of Capital.

7.1. The authorized capital of the Company is set at nine million nine hundred sixty-nine thousand euro (EUR 9,969,000.-) divided into (110,766,666) Class B Shares, (110,766,666) Class C Shares, (110,766,666) Class D Shares,



(110,766,667) Class E Shares, (110,766,667) Class F Shares, (110,766,667) Class G Shares, (110,766,667) Class H Shares, (110,766,667) Class I Shares and (110,766,667) Class J Shares. Each authorized share of each class has a nominal value of one euro (EUR 1.-).

The Manager(s) is(are) authorized and empowered, within the limits of the authorized capital, to (i) realise any increase of the issued capital in one or several successive tranches, following, as the case may be, the exercise of the subscription and/or conversion rights granted by the Manager(s) within the limits of the authorized capital under the terms and conditions of warrants (which may be separate or attached to shares, bonds, notes or similar instruments), convertible bonds, notes or similar instruments as from time to time issued by the Company, by the issuing of new shares, with or without share premium, against payment in cash or in kind, by conversion of claims on the Company or in any other manner; (ii) determine the place and date of the issue or successive issues, the issue price, the terms and conditions of the subscription of and paying up on the new shares; and (iii) remove or limit the preferential subscription right of the shareholders in case of issue of shares against payment in cash. This authorisation is valid during a period ending five (5) years after the date of publication of the deed of incorporation of the Company in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations and it may be renewed by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The Manager(s) may delegate to any duly authorized person the duties of accepting subscriptions and receiving payment for shares representing part or all of the issue of new shares under the authorized capital.

Following each increase of the issued capital within the limits of the authorized capital, realized and duly stated in the form provided for by the Laws, article 5 will be modified so as to reflect the actual capital increase. Such modification will be recorded in a notarial deed upon the instructions of the Manager(s) or of any person duly authorized and empowered by the Manager(s) for this purpose.

7.2. The issued and/or authorized capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

The new shares in any Class of shares to be subscribed for by contribution in cash will be offered by preference to the existing shareholders in proportion to the part of the entire share capital of the Company which those shareholders are holding and where such Class of shares to be subscribed does not include any Class A Shares, any shareholder who holds all of the issued shares in the Manager(s) shall be deemed to hold the Class A Shares directly for these purposes for determining its pro rata proportion of such proposed subscription. The Manager(s) shall determine the period within which the preferred subscription right shall be exercised. This period may not be less than ten (10) days.

Notwithstanding the above, the general meeting of shareholders, voting in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation may limit or withdraw the preferential subscription right or authorize the Manager(s) to do so.

Art. 8. Acquisition of own shares. The Company may acquire its own LP Shares, but not its Class A Share(s). The acquisition and holding of its own LP Shares will be in compliance with the conditions and limits established by the Laws.

Art. 9. Transfer of Shares.

9.1 General

A shareholder may not Transfer any of its LP Shares of any Class to any person unless at the same time the same proportion of LP Shares of each other Class of LP Shares then in issue and held by such shareholder is also Transferred to the purchaser of such LP Shares.

- 9.2 Stapled Facilities Commitments
- 9.2.1 Subject to Articles 9.2.2. and 9.5, a shareholder shall only Transfer LP Shares to any person, if the Transfer of that number of LP Shares is required pursuant to any contractual arrangement regarding any Stapled Facilities Commitments or in case of Transfers pursuant to Article 10 if such Transfer complies with the proportion of Stapled Facilities Commitments to be Transferred.
- 9.2.2. The provisions of Article 9.2.1 shall be disapplied in respect of any proposed Transfer of LP Shares by a share-holder:
- (i) in the event any requisite consent has been obtained in accordance with the terms of any shareholders' or other agreement, as amended from time to time to which the Company is a party to; or
 - (ii) pursuant to Article 9.5; or
 - (iii) where shareholders are exercising their rights pursuant to Article 11.
 - 9.3 Rights of First Offer
- 9.3.1 In specific circumstances set out in any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party to, then in such circumstances, prior to any Transfer of such LP Shares to any third party) the provisions of this Article 9.3 shall apply in respect of such Transfer of relevant LP Shares (but subject always to the provisions of 9.1), other than where
 - (i) a Transfer falls within Article 9.2.2.; or



- (ii) the rights set out in Article 10 are being exercised by a Tagging Investor Shareholder; or
- (iii) the Investor Majority has approved or directed the disapplication of the provisions of this Article 9.3 in respect of a specific Transfer of Shares by a shareholder.
- 9.3.2 A shareholder (the «Transferring Shareholder») who wishes to Transfer any or all of its Shares (the «Transfer Shares») shall first issue a written notice (the «Offer Notice») to the Company, who shall within 2 Business Days send such Offer Notice to each of the other shareholders holding LP Shares (the «Remaining Shareholders»), containing notification of the Transferring Shareholder's bona fide intention to Transfer the Transfer Shares.
- 9.3.3 If a Remaining Shareholder wishes to buy any of the Transfer Shares it shall within 10 Business Days of the date of the Offer Notice (the «Offer Closing Date»), send a written irrevocable notice to the Company (a «Purchase Notice»), with a copy to the Transferring Shareholder, containing:
- (i) an offer to purchase such number of each Class of the Transfer Shares (specifying a maximum number) that it wishes to acquire (the «Offer»);
- (ii) the terms on which the Remaining Shareholder is prepared to make the Offer, including the price offered for each Class of Transfer Shares; and
- (iii) confirmation that the Company shall be the agent of the Transferring Shareholder for the sale of the Transfer Shares
- 9.3.4 Any Offer made by a Remaining Shareholder must be for the same proportions of each relevant Class of Transfer Share.
- 9.3.5 If a Remaining Shareholder does not wish to make an Offer it may either send a written notice to the Company, copied to the Transferring Shareholder, before the Offer Closing Date declining to make an Offer or do nothing in which case it shall be deemed not to have made an Offer.
- 9.3.6 Within 20 Business Days of the Offer Closing Date, the Transferring Shareholder shall (a) send a written notice to any Remaining Shareholder which has sent a Purchase Notice, indicating whether the Transferring Shareholder accepts its Offer and, if so, the number of Transfer Shares which that Remaining Shareholder is obliged to buy under Article 9.3.3; and (b) notify the Company of the names and addresses of the Remaining Shareholders who have made an Offer which has been accepted by the Transferring Shareholder and the number of Transfer Shares to which such Offers relate.
- 9.3.7 The Transferring Shareholder shall not be obliged to accept any Offer. If the Transferring Shareholder accepts any Offer or number of Offers it shall be entitled to Transfer the Transfer Shares in such proportions as it may decide to those Remaining Shareholders who have submitted an Offer provided always that the maximum number of Transfer Shares which may be sold to a Remaining Shareholder shall not be more than that set out in its Purchase Notice.
- 9.3.8 If the Transferring Shareholder accepts any Offer, the transfer of the relevant Transfer Shares to the relevant Remaining Shareholder shall be completed in accordance with Article 9.6 and the terms and conditions of the relevant Offer.
- 9.3.9 Following the Offer Closing Date, the Transferring Shareholder shall be free to sell any Transfer Shares in respect of which it has not accepted an Offer to any bona fide third party which would not breach the provisions of Article 9.4 (the «Third Party») within three months of the Offer Closing Date, provided that:
- (i) the Third Party agrees to adhere to any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party to;
- (ii) the Third Party agrees to buy a number of Transfer Shares at least equal to the number of Transfer Shares in respect of which the Transferring Shareholder has received Offers before the Offer Closing Date which have not been accepted by the Transferring Shareholder;
- (iii) the price paid by the Third Party is higher than the aggregate price offered by Remaining Shareholders who submitted an Offer which has not been accepted by the Transferring Shareholder; and
- (iv) the terms agreed with the Third Party are not materially more favourable to such Third Party than those offered by such Remaining Shareholders.
 - 9.4 Restrictions on Transfer

A shareholder holding Shares may not Transfer any of its Shares to any person if the purchaser of the Shares being Transferred is an Industry Competitor unless such Transfer is approved in advance in accordance with the provisions of any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party.

9.5 Permitted Transfers to Affiliates

Notwithstanding the restriction set out in Article 9.2, a shareholder (the "Associated Transferor") may at any time transfer all (but not some only) of its Shares to an Affiliate (the "Associated Transferee") provided that:

9.5.1 the Associated Transferor shall, until such time as the relevant Stapled Facilities Commitments held by the Associated Transferor (or its Affiliate) are transferred to the Associated Transferee or to a subsequent transferee of the Transferred Shares (in accordance with the provisions of any shareholders' agreement and other agreements, as amended from time to time, to which the Company is a party) remain a party to any shareholders' agreement as amended from time to time, to which the Company is a party, and shall be jointly and severally liable with the Associated Transferee under such agreement as a shareholder in respect of the Transferred Shares; and



- 9.5.2 the Associated Transferee shall, and the Associated Transferor shall procure that the Associated Transferee shall, retransfer its Shares to the Associated Transferor or another Affiliate of that Associated Transferor immediately if it ceases to be an Affiliate of the Associated Transferor.
 - 9.6 Transfer Terms

Any Transfer of Shares, shall be on terms that those Shares:

- 9.6.1 are Transferred free from all Encumbrances; and
- 9.6.2 are Transferred with the benefit of all rights attaching to them as at the date of the relevant transfer, and to the extent the Transfer is pursuant to Article 10, Article 11 or pursuant to an IPO or sale of all Shares then in issue, the holders of those Shares shall not be required to give warranties or representations other than as to the title to the Shares being Transferred and the shareholder's (or its Affiliate (if applicable)) capacity to Transfer the Shares.

Any Transfer of any Class A Share(s) requires the Manager(s) to convene a shareholders meeting as soon as practicable (and within 2 Business Days) in order to amend the articles accordingly and in compliance with the Laws.

9.7 Registration of Transfers

Any transfer of registered Shares will be registered in the Shareholders' register by a declaration of transfer entered into the Shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s) as well as in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document recording the consent of the transferor and the transferee.

Additional terms and conditions to those expressly stated in the Articles of Incorporation may be agreed in writing by the shareholders in a shareholders', investment or other agreement as regards the transfer of shares (or interests in such shares). Transfers of shares must be made in compliance with any such additional terms and conditions. The Company is entitled to refuse to register any transfer of shares unless transferred in accordance with the Articles of Incorporation and in accordance with the terms and conditions of any shareholders' or other agreement (as from time to time in effect) to which the Company is a party.

Art. 10. Tag Along.

- 10.1. The provisions set out below in Articles 10.2 to 10.5 (inclusive) shall apply to any Transfer of Shares (whether through a single transaction or a series of related transactions) by a person or persons (together, the "Tag Trigger Shareholder(s)") which would, if registered, result in another shareholder or third party purchaser (together with its Affiliates and Persons Acting in Concert) (each being a "member of the purchasing group") increasing its aggregate holding (whether directly or indirectly) from less than 50.1 per cent of the Shares then in issue (including for the avoidance of doubt, from a holding of no Shares) to more than 50.1 per cent. of the Shares then in issue, other than a Transfer of Shares (i) pursuant to Article 9.5, (ii) by an Investor Majority if it is exercising its rights pursuant to Article 11 and by other shareholders pursuant to Article 11 or (iii) of listed shares following or as part of an IPO which shall be governed by any contractual lock-up agreement and/or orderly marketing agreement.
 - 10.2 No Transfer of Shares to which Article 10.1 applies may be made or registered unless:
- (i) the member(s) of the purchasing group have made an offer (the "Tag Offer") to each other shareholder and any of its relevant Affiliates (other than the Tag Trigger Shareholder(s)) to buy the same proportion of both each Class of Shares and all Stapled Facilities Commitments held by such other shareholders (and its Affiliates) as is equal to the proportion that the Shares being Transferred by the Tag Trigger Investors is of the total holding of the Shares of the Tag Trigger Shareholders; and
 - (ii) the following requirements in respect of such Tag Offer have been complied with:
- a) the Tag Offer shall be open for acceptance, subject to compliance with Article 9.2, in respect of some or all Shares and Stapled Facilities Commitments held by each shareholder and its Affiliates, for not less than ten (10) Business Days, and shall be deemed to have been rejected if not accepted in accordance with its terms and within the period during which it is open for acceptance;
- b) the consideration for each relevant Share and its associated Stapled Facilities Commitments will be on financial terms no less favourable for each LP Share and its associated Stapled Facilities Commitments than for the Shares and their associated Stapled Facilities Commitments whose proposed Transfer has triggered the Tag Offer (or, if more favourable, the financial terms of any other purchase of the same Class or Classes of Shares and relevant Stapled Facilities Commitments by any member of the purchasing group in the preceding twelve (12) calendar months), and the Tag Offer shall contain full details of any conditions agreed between the Tag Trigger Shareholder(s) and the proposed purchaser in relation to the proposed Transfer;
- c) where the consideration received or to be received by the Tag Trigger Shareholder(s) (or paid under such previous purchase) includes non-cash consideration and any other shareholder believes that the Tag Offer is on less favourable financial terms than those terms received or to be received by the Tag Trigger Shareholder(s) (or paid under such previous purchase), such shareholder may, within five (5) Business Days of receipt or deemed receipt of the Tag Offer, submit the matter (at its own cost and expense) to a reputable international independent audit firm or corporate finance advisory firm (the "Valuer") (copying such notice to the Company, the Tag Trigger Shareholder(s), the other shareholders and the proposed purchaser) whose determination of the matter shall be final and binding on all parties concerned (and shall



automatically amend the Tag Offer to all shareholders, who shall have a further ten (10) Business Days from the notification of the Valuer's decision to accept the Tag Offer);

- d) it shall include an undertaking by the member(s) of the purchasing group that it has / they have not entered (nor will enter) into more favourable terms as to consideration nor has/have agreed (nor will agree) more favourable terms as to consideration with any other person for the purchase of or any interest in (whether directly or indirectly) Shares or Stapled Facilities Commitments;
- e) any shareholder and any relevant Affiliates (save for the Tag Trigger Shareholder(s)) who wishes to transfer its Shares and Stapled Facilities Commitments to the proposed purchaser pursuant to the terms of the Tag Offer (a "Tagging Investor Shareholder") shall serve notice on the proposed purchaser, with a copy to the Company (the "Tag Notice") at any time before the Tag Offer ceases to be open for acceptance;
- f) no Tagging Investor Shareholder shall be required to give any representations, warranties or indemnities upon sale of its Shares or Stapled Facilities Commitments other than set out in Article 9.6; and
- g) the completion of the transfer of any Shares and Stapled Facilities Commitments by the Tag Trigger Shareholder(s) and the Tagging Investor Shareholder(s) shall take place simultaneously whereupon the Tagging Investor Shareholders shall receive the consideration due for their Shares and Stapled Facilities Commitments being Transferred to the proposed purchaser.
- 10.3 For the avoidance of doubt, "consideration" for the purposes of Article 10 (ii)(b) shall be construed as meaning the value or net worth of the consideration regardless of the form of the consideration.
- 10.4 If any Tag Notice is served, the Tag Trigger Shareholder(s) shall, subject to the above Article 10 (ii)(d) and satisfaction or waiver of any conditions agreed between the Tag Trigger Shareholder(s) and the proposed purchaser in relation to the proposed Share transfer that triggered the Tag Offer;(i) notify the time and place on which any sale and purchase of the Shares and Stapled Facilities Commitments of Tagging Shareholders is to be completed; (ii) not less than two Business Days prior to the proposed Transfer, deliver to the Tagging Investor Shareholders all documents (if any) required to be executed in connection with such Transfer; and (iii) pending consummation of the Transfer, the Tag Trigger Investor(s) shall promptly notify each Tagging Investor Shareholder of any changes in the proposed timing for the Transfer and any other material developments in connection therewith.
- 10.5 If any Tagging Investor Shareholder does not transfer the Shares and Stapled Facilities Commitments registered in his name (or in the name of his Affiliates), the Tag Offer shall be deemed to be irrevocably withdrawn from such Tagging Investor Shareholder and he shall be deemed to have waived all rights he enjoyed in respect of such Tag Offer with immediate effect.

Art. 11. Drag Along.

- 11.1 Except for Transfers pursuant to Article 9.5, where the Investor Majority, proposed to Transfer 50.1 per cent. or more of the Shares then in issue to a bona fide third party purchaser (which for the avoidance of doubt may include any other shareholder or Affiliates or Persons Acting in Concert with such shareholder) the shareholder(s) representing the threshold as set out above shall have the right to require all other shareholders (the "Remaining Investor Shareholders") to Transfer (such Transfer being a "Required Exit") all of their respective Shares by giving written notice to that effect to the Remaining Investor Shareholders (the "Drag Along Notice") at least 14 days prior to the anticipated closing date of such a Required Exit.
 - 11.2 The Drag Along Notice shall specify and contain:
 - (a) the number and Class of each Share which each Remaining Investor Shareholder is required to Transfer;
 - (b) the person to whom such Shares are to be Transferred (the "Drag Transferee");
- (c) the material terms and conditions of the Required Exit, including, without limitation, the consideration for each Class of Share which shall, for each Class of Share, be of a value at least equal to the value per Class of Share offered by the Drag Transferee to the Investor Majority, or if higher, the consideration paid by the Drag Transferee (or any of its Affiliates or Persons Acting in Concert) to any shareholder for such Class of Share in the preceding 12 calendar months;
 - (d) the proposed date of the Required Exit; and
- (e) an undertaking from the Investor Majority that it/they has/have not entered (nor will enter) into more favourable terms as to consideration nor has/have agreed (nor will agree) more favourable terms as to consideration with the Drag Transferee in respect of their Shares.
- 11.3 The Drag-Along Notice shall be accompanied by copies of all documents required to be executed by the Remaining Investor Shareholders to give effect to the Required Exit and such Required Exit shall be on the same terms and conditions as shall have been agreed between the Investor Majority and the Drag Transferee (subject to any higher consideration due to be paid to each Remaining Investor Shareholder pursuant to Article 11.2(c)) and provided that no Remaining Investor Shareholder shall be required to give any representation, warranties or indemnities upon the sale of its Shares other than as set out in Article 9.6.
- 11.4 The validity of a drag exercised pursuant to this Article shall not be affected by the Drag Transferee offering different forms of consideration to the Investor Majority and the Remaining Investor Shareholders provided that, on the date of the Required Exit, the value of the consideration offered per Class of Share is at least equal to the value offered for the corresponding Class of Share of the Remaining Investor Shareholders or, if higher, the consideration paid by the



Drag Transferee (or any of its Affiliates or Persons Acting in Concert) to any shareholder for such Class of Share in the preceding 12 calendar months.

- 11.5 Each Remaining Investor Shareholder, upon receipt of the Drag Along Notice, shall be obliged to:
- (a) sell all of their Shares and participate in the Required Exit;
- (b) vote their Shares in favour of the Required Exit at any meeting of shareholders called to vote on or approve the Required Exit and/or consent in writing to the Required Exit; and
 - (c) use their best endeavours to procure that the Manager(s) votes in favour of the Required Exit.
- 11.6 Following the issue of a Drag Along Notice, if any person is issued or otherwise acquires any new or additional Shares (a "New Holder"), a Drag Along Notice shall be deemed to have been served upon such New Holder on the same terms as the previous Drag Along Notice. The New Holder will be bound to sell and transfer all such new Shares acquired by him or it to the Drag Transferee or as it may direct and the provisions of this Article shall apply to the New Holder (with necessary modification) in respect of its holding of such new Shares.
- 11.7 Nothing in Article 11 shall require the Drag Transferee to offer equality of treatment to the Investor Shareholders with respect to any opportunities to roll-over into the Drag Transferee's ownership structure.
- 11.8 The completion of the Transfer of any Shares by the Shareholder Majority and the Remaining Investor Shareholders shall take place simultaneously at either (i) such place and time as set out in the Drag-Along Notice; or (ii) such later date and time as may be determined by the Investor Majority and notified in writing to each Remaining Investor Shareholder at least two Business Days prior to such completion provided always the Investor Majority are also Transferring their Shares at such time, in each case whereupon the Remaining Investor Shareholders shall receive the consideration due for their Shares.

Chapter III. - Manager(s)

Art. 12. Management. The Company shall be managed by Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l. (the "Manager(s)"), in its(their) capacity as unlimited partner(s) and holder(s) of Class A Share(s) of the Company.

The Manager(s) may be removed for cause only and if, following such removal, there remains no other Manager, the Manager must be immediately replaced by a new manager, who must be an unlimited partner, by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by these Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of these Articles of Incorporation. The Manager (s) to be removed shall have no veto right in its/their capacity as unlimited partner of the Company on any resolution relating to its/their removal and/or replacement.

The limited partners shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 13. Powers of the Manager(s). The Manager(s) is (are) vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

Without prejudice to any matters which, according to the provisions of any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party, pursuant to which the consent of shareholders representing a certain threshold is required prior to the Manager(s) taking and implementing certain actions, all powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholders are in the competence of the Manager(s).

Art. 14. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more persons or committees of its(their) choice.

The Manager(s) may also delegate other special powers or proxies or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees of its (their) choice.

The Company will be bound towards third parties by the sole signature of any Manager (acting, in case the Manager is a legal entity, through one or more duly authorized signatories, such as designated by the Manager at its sole discretion).

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or single signature of any person to whom the daily management of the Company has been delegated, within such daily management, or by the joint signatures or single signature of any person to whom special signatory power has been delegated by the Manager(s), within the limits of such special power.

- Art. 15. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the general meeting of shareholders, the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation with such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.
- **Art. 16. Conflicts of interest.** No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that the Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company have a personal interest in, or is a director, manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as afore described to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such



affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 17. Liability of the Manager(s) - Indemnification. The Manager(s) shall be jointly and severally liable with the Company for all liabilities of the Company which cannot be met out of the Company's assets.

The limited shareholders shall refrain from acting on behalf of the Company in any manner or capacity whatsoever other than exercising their rights as shareholders in general meetings or otherwise, and, consequently, they shall only be liable for payment to the Company up to the nominal value of each share (and share premium if any) in the Company owned by them.

The Company shall indemnify any Manager(s) (or any one of its directors, managers, officers or employees), the officers or employees of the Company, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been manager, (or director, manager, officer or employee of the Manager(s)), or officers or employees of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 18. Dissolution - Incapacity of the Manager(s). In case of dissolution or legal incapacity of the Manager or where for any other reason it is impossible for the Manager to act, the Company will not be automatically dissolved.

In that event, and in the absence of another Manager, the approved statutory auditor shall designate one or more administrators, who need not be shareholders themselves, until such time as the general meeting of shareholders shall convene for purposes of appointing a new Manager.

Within fifteen (15) calendar days of their appointment, the administrator(s) shall convene the general meeting of shareholders in the manner provided for by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws.

The administrators' duties consist in performing urgent acts and acts of ordinary administration until such time as the general meeting of shareholders referred to here above shall convene.

The administrators are responsible only for the execution of their mandate.

Chapter IV. - Shareholders

Art. 19. Powers of the General Meeting of Shareholders. The general meeting of shareholders shall have such powers as are vested with the general meeting of shareholders pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws.

Any regularly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 20. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders will be held on the third Friday of June at 10.00 a.m.

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 21. Other General Meetings. The Manager(s) may convene general meetings of shareholders (in addition to the annual general meeting of shareholders). Such meetings must be convened if shareholders representing at least ten percent (10%) of the Company's capital so require.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgement of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 22. Notice of General Meetings. Shareholders will meet upon issuance (including, if appropriate, its publication) of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation or the Laws.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant meeting. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 23. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself,



as his proxy holder. The Manager(s) may determine any conditions that must be fulfilled in order for a shareholder to take part in a general meeting of shareholders.

Shareholders, participating in a general meeting of shareholders by videoconference or any other similar means of telecommunication allowing for their identification, shall be deemed present for the purpose of quorum and majority computation. Such telecommunication methods shall satisfy all technical requirements to enable the effective participation in the meeting and the deliberations of the meeting shall be retransmitted on a continuous basis.

Art. 24. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided by a person designated by the Manager (s) or, in its absence, by the general meeting of shareholders.

The chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the bureau of the general meeting.

Art. 25. Adjournment. The Manager(s) may forthwith adjourn any general meeting of shareholders by four (4) weeks. The Manager(s) must adjourn a meeting if so required by shareholders representing at least twenty percent (20%) of the Company's issued capital.

Such adjournment automatically cancels any resolution already adopted prior thereto.

The adjourned general meeting of shareholders has the same agenda as the first one. Shares and proxies regularly deposited in view of the first meeting remain validly deposited for the second one.

Art. 26. Vote.

26.1 General

An attendance list indicating the name of the shareholders and the number of shares for which they vote is signed by each one of them or by their proxy prior to the opening of the proceedings of the general meeting of shareholders.

The general meeting of shareholders may deliberate and vote only on the items comprised in the agenda.

Voting takes place by a show of hands or by a roll call, unless the general meeting of shareholders resolves to adopt another voting procedure.

The shareholders are authorized to cast their vote by ballot papers ("formulaires") expressed in the English language.

Any ballot paper ("formulaire") shall be delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post, by special courier service using an internationally recognised courier company at the registered office of the Company or by fax at the fax number of the registered office of the Company.

Any ballot paper ("formulaire") which does not bear any of the following indications is to be considered void and shall be disregarded for quorum purposes:

- name and registered office and / or residence of the relevant shareholder;
- total number of shares held by the relevant shareholder in the share capital of the Company and, if applicable, number of shares of each class held by the relevant shareholder in the share capital of the Company;
 - agenda of the general meeting;
- indication by the relevant shareholder, with respect to each of the proposed resolutions, of the number of shares for which the relevant shareholder is abstaining, voting in favour of or against such proposed resolution; and
 - name, title and signature of the duly authorized representative of the relevant shareholder.

Any ballot paper ("formulaire") shall be received by the Company no later than five (5) p.m. (Luxembourg time) on the day on which banks are generally open for business in Luxembourg immediately preceding the day of the general meeting of shareholders. Any ballot paper ("formulaire") received by the Company after such deadline shall be disregarded for quorum purposes.

A ballot paper ("formulaire") shall be deemed to have been received:

- (a) if delivered by hand with acknowledgment of receipt, by registered post or by special courier service using an internationally recognised courier company: at the time of delivery; or
- (b) if delivered by fax: at the time recorded together with the fax number of the receiving fax machine on the transmission receipt.

At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Company's Articles of Incorporation or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the quorum shall be at least one half (1/2) of all the shares issued and outstanding. If the said quorum is not present at a first meeting, a second meeting may be convened at which there shall be no quorum requirement. In order for the proposed resolutions to be adopted,



and save as otherwise provided by the Laws, a two thirds (2/3rds) majority of the votes cast by the shareholders present or represented is required at any such general meeting.

Where the resolution of the general meeting is such as to change the respective rights of the different classes of shares, the resolution must, in order to be valid, fulfil the conditions as to attendance and majority laid down hereabove with respect of each class, it being understood that a capital increase shall not be considered as changing the respective rights of the different classes of shares when shares issued are shares of an existing class or rank pari passu with an existing class of shares.

- 26.2 Consent pursuant to shareholders' or other agreement
- 26.2.1 Where a consent, approval or direction is required from the Investor Majority in accordance with the provisions of any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party, or pursuant to the Articles of Incorporation, such consent, approval or direction shall be validly given by the Investor Majority by one of the following means:
 - 26.2.1.1 in writing signed by or on behalf of each shareholder comprising the Investor Majority to the Company; or
- 26.2.1.2 by convening a general meeting of the shareholders or by way of written resolution which shall be circulated to all shareholders who may sign in counterparts.
- 26.2.2 In the case of a consent, approval or direction sought in accordance with the procedure described in Article 26.2.1.2 the shareholders, where applicable, shall be invited to consent or object to the relevant consent being sought. Each shareholder shall have one vote for each share, as applicable, of which it is the holder. Abstentions, and the votes of any shareholder whose response has not been received by the Company within 15 Business Days after the date of the notice served under Article 26.2.1.2, shall be disregarded in determining whether the relevant percentage approval specified in respect of the relevant matter has been obtained.
- 26.2.3 The consent, approval or direction shall, if sought in accordance with Article 26.2.1.1, be deemed to have been granted for the purposes of the provisions of any shareholders' or other agreement, as amended from time to time, to which the Company is a party, or pursuant to the Articles of Incorporation, at the time shareholders holding 50.1% or more of the Shares have signed the relevant consent, approval or direction.
- 26.2.4 Where a consent, direction or approval is given by the Investor Majority pursuant to Article 26.2.1 in respect of a particular matter and approval thereof is also required under the Laws at a higher threshold than that stipulated by Article 26.2.3, provided that the approval threshold set out in Article 26.2.3 (following an aggregation of votes received in accordance with the provisions of this Article 26.2) then the Manager(s) shall as soon as is reasonably practicable (and within 2 Business Days) either:
- (i) convene a general shareholders meeting where the holding of a general shareholders meeting is required by Law; or
 - (ii) circulate a shareholders' written resolution,

in order to procure that such approval, direction or consent given by Investor Majority pursuant to Article 26.2.1 is effected by the shareholders in accordance with the laws. Save as otherwise provided in the Articles of Incorporation, no resolution may be adopted by the shareholders without the consent of the Manager(s).

Art. 27. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the members of the bureau and may be signed by any shareholders or proxyholders, who so request.

Chapter V. - Financial Year, Financial Statements, Distribution of Profits

- **Art. 28 Financial Year.** The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.
- **Art. 29. Adoption of Financial Statements.** The Manager(s) shall prepare, for approval by the shareholders, annual statutory and/or consolidated accounts in accordance with the requirements of the Laws and Luxembourg accounting practice.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the general meeting of shareholders for approval.

Art. 30. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve").

That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as such Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the general meeting of shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits, will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium, to the shareholders prorate to their stake in the issued capital. Each share entitles to the same proportion in such distributions by class of share.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves, including share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:



- the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point nine per cent. (2.90%) of the respective Class A Shares' nominal value;
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point eight per cent. (2.80%) of the respective Class B Shares' nominal value;
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point seven per cent. (2.70%) of the respective Class C Shares' nominal value;
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point six per cent. (2.60%) of the respective Class D Shares' nominal value;
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point five per cent. (2.50%) of the respective Class E Shares' nominal value;
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point four per cent. (2.40%) of the respective Class F Shares' nominal value;
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point three per cent. (2.30%) of the respective Class G Shares' nominal value;
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point two per cent. (2.20%) of the respective Class H Shares' nominal value;
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of two point one per cent. (2.10%) of the respective Class I Shares' nominal value; and
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of being the higher of
 - (i) two per cent (2.00%) of the respective Class | Shares' nominal value
- or (ii) their pro rata share in all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J Shares be in issue or should all the Class J Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class I Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point one per cent. (2.10%) of the respective Class I Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J Shares and Class I Shares be in issue or should all the Class J and I Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class H Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point two per cent. (2.20%) of the respective Class H Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I and H Shares be in issue or should all the Class J, I and H Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class G Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point three per cent. (2.30%) of the respective Class G Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H and G Shares be in issue or should all the Class J, I, H and G Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class F Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point four per cent. (2.40%) of the respective Class F Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G and F Ordinary Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G and F Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class E Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point five per cent. (2.50%) of the respective Class E Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F and E Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F and E Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class D Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point six per cent. (2.60%) of the respective Class D Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E and D Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E and D Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class C Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point seven per cent. (2.70%) of the respective Class C Shares' nominal value or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E, D and C Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class B Shares shall be entitled to receive the higher of (i) two point eight per cent. (2.80%) of the respective Class B Shares' nominal value



or (ii) their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Should no Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares be in issue or should all the Class J, I, H, G, F, E, D, C and B Shares have been cancelled, redeemed and/or repurchased at the time of the relevant distribution, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive their pro rata share in the all the remainder of the net profits (once all distributions on the other Classes of Shares have been made).

Subject to the conditions fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders. The Manager(s) fixe(s) the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the general meeting of shareholders adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by a general meeting of shareholders, who will determine their powers and their compensation.

After payment of or provision for all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the holders of Class A Shares and the holders of the Class B Shares, Class C Shares, Class D Shares, Class E Shares, Class F Shares, Class G Shares, Class H Shares, Class I Shares and Class J Shares so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. - Applicable Law

Art. 32. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Chapter VIII. - Definitions

- "Affiliate" means, in relation to a shareholder holding Shares (including, without limitation, such a shareholder which is a unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership):
- (a) any general partner, trustee or Nominee of that shareholder or of any fund invested (directly or indirectly) in that shareholder;
- (b) any manager or adviser or limited partner of that shareholder or of any fund invested (directly or indirectly) in that shareholder;
- (c) any other fund or person (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) which is advised by, or the assets of which are managed (whether solely or jointly with others) from time to time by the same person as advises or manages any fund invested (directly or indirectly) in that shareholder;
- (d) any other fund or person (including, without limitation, any unit trust, investment trust, limited partnership or general partnership) of which that shareholder (or any fund invested (directly or indirectly) in that shareholder), or a general partner, trustee, Nominee, manager or adviser of any fund invested (directly or indirectly) in that shareholder, is a general partner, trustee, Nominee, manager or adviser; or
 - (e) an Associated Company of that Investor Shareholder;
- "Associated Company" means, in relation to a person, any holding company, subsidiary or subsidiary undertaking or any other subsidiaries or subsidiary undertakings of any such holding company, in each case of such person;
- "Business Day" means a day which is not a Saturday or Sunday or a bank or public holiday in the Grand Duchy of Luxembourg, the United Kingdom or Spain;

"Encumbrance" means any claim, charge, mortgage, lien, option, equity, power of sale, hypothecation, usufruct, retention of title, right of pre-emption, right of first refusal or other third party rights or security interest of any kind or an agreement, arrangement or obligation to create any of the foregoing;

"Group Company" means the Company and its subsidiaries and subsidiary undertakings from time to time;

"Industry Competitor" means any person or entity which is, or any of whose Associated Companies are, a trade competitor with operations in Spain or Portugal of a member of the Group provided that, for the avoidance of doubt, this shall not include any person or entity (or any of its Affiliates or Associated Companies) which is a bank, financial institution or trust, fund or other entity which is regularly engaged in or established for the purpose of making, purchasing or investing in loans, securities or other financial assets;

"Investor Majority" means the holder(s) of not less than 50.1 per cent. of the nominal value of the Shares (when aggregated);



"IPO" means an initial public offering of the shares of the Company or any Group Company (subject to a change of corporate form of such Group Company, if applicable) or shares in any new holding company of the Company created for such purpose by way of an admission to trading on an internationally recognised stock exchange;

"Nominee" means in respect of any person, a nominee or a custodian or similar representative (under the laws of any jurisdiction) of that person;

"Persons Acting in Concert" means a group of persons who, pursuant to an agreement or understanding (whether formal or informal), actively cooperate, either directly or indirectly, to obtain or consolidate direct or indirect control of the Company;

"Subsidiary" means:

- a company is a "subsidiary" of another company (its "holding company") if that other company, directly or indirectly, through one or more subsidiaries:
 - (a) holds a majority of the voting rights in it;
- (b) is a member or shareholder of it and has the right to appoint or remove a majority of its board of directors or equivalent managing body;
- (c) is a member or shareholder of it and controls alone, pursuant to an agreement with other shareholders or members, a majority of the voting rights in it; or
- (d) has the right to exercise a dominant influence over it, for example by having the right to give directions with respect to its operating and financial policies, with which directions its directors are obliged to comply;

"Stapled Facilities Commitment" shall have the same meaning as defined in any shareholders' or other agreement, as amended from time to tie to which the Company is a party;

"Transfer" means in relation to any legal or beneficial interest in any LP Share, without limitation:

- (a) a sale, disposal, assignment or transfer of such Instrument or any legal or beneficial interest in such Share;
- (b) creating or permitting to subsist any pledge, charge, mortgage, lien, hypothecation or other security interest or Encumbrance over such Share or any legal or beneficial interest in such Share;
 - (c) creating any trust or conferring any interest over any legal or beneficial interest in such Share;
- (d) any agreement, arrangement or understanding in respect of votes or the right to receive dividends with respect to such Share;
- (e) the renunciation or assignment of any right to subscribe or receive a Share or any legal or beneficial interest in such Share;
- (f) any agreement to do any of the above, except an agreement to transfer such Share which is conditional on compliance with the terms of this Agreement; and
 - (g) the transmission of such Share by operation of law,

and "Transferred", "Transferor", "Transferee" and forms of the verb "to Transfer", shall be construed accordingly."

Sixth resolution

The general meeting of shareholders resolved to remove the current members of the supervisory board with immediate effect and resolved to grant them full discharge for the performance of their duties as far as legally possible and to resolve again on the said discharge at the time at the annual general meeting which will approve the annual accounts of the Company as at 31 December 2012.

There being no other business on the agenda, the meeting was adjourned at 8.45 p.m.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand three hundred euro (EUR 1,300.-).

The undersigned notary, who knows and speaks English, stated that on request of the appearing persons, the present deed has been worded in English followed by a French version; on request of the same persons and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing persons, who are known to the undersigned notary by their surnames, first names, civil statuses and residences, such persons signed together with the undersigned notary this original deed.

Suit la traduction française de ce qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt et un décembre.

Par-devant Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch (Grand-Duché du Luxembourg).



S'est tenue une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de Circle 1 Luxembourg Holdings SCA, une société en commandite par actions régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au 26A, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, enregistrée suivant acte de Maître Jean Seckler, notaire, résidant à Junglinster, en date du 5 décembre 2011, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 165.331 (la «Société»). Les statuts de la Société n'ont pas encore été amendés.

La session a été déclarée ouverte à 20.30 heures par Me Rebecca UNVERZAGT, avocat, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg, qui a désigné comme secrétaire Me Caroline TAUDIÈRE, avocat ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée élit Me Florence FORSTER, avocat, aux fonctions de scrutateur, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le président a déclaré et demandé au notaire d'enregistrer ce qui suit:

(i) L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1 Création de dix (10) catégories d'actions, les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie G, les actions de catégorie H, les actions de catégorie I et les actions de catégorie J, ayant les droits et obligations attachés suivant la modification des statuts de la Société telle que précisée au point 5 de cet ordre du jour.
- 2 Requalification d'une (1) action GP en une (1) action de catégorie A et des trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) actions ordinaires en trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie B, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie C, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie E, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie F, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie G, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie H, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie I, et trois mille quatre cent trente neuf (3.439) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-).
- 3 Augmentation du capital social de la société d'un montant de six euros (EUR 6,-) afin de l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille six euros (EUR 31.006,-) par l'émission de six (6) actions de catégorie J, ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les droits et privilèges conformément à la modification proposée des statuts de la Société telle que précisée au point 5 de cet ordre du jour.
- 4 Acceptation de la souscription par OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., de six (6) actions de catégorie J et du paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces actions.
- 5 Refonte intégrale des statuts de la Société, qui, dans le but de refléter les résolutions adoptées suivant les points 1 à 6 de l'ordre du jour de l'assemblée, consiste inter alia en l'adoption de l'objet social suivant:
- «La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.»

6 Révocation des membres du Conseil de Surveillance et leur accorder la pleine décharge de l'exécution de leurs devoirs.

7 Divers.

- (ii) Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions détenues par les actionnaires, sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire soussigné, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.
- (iii) Que les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées par les mandataires, les membres bureau et le notaire soussigné resteront pareillement annexées au présent acte.
- (iv) Que l'intégralité du capital social était représentée à l'assemblée et tous les actionnaires présents ou représentés ont déclaré avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable et ont renoncé à leur droit d'être formellement convoqués.
- (v) Que l'assemblée était par conséquent régulièrement constituée et a pu délibérer valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour.



(vi) Que l'assemblée a pris, chaque fois à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de créer dix (10) catégories d'actions, les actions de catégorie A, les actions de catégorie B, les actions de catégorie C, les actions de catégorie D, les actions de catégorie E, les actions de catégorie F, les actions de catégorie I, les actions de catégorie I, avec les droits et obligations y étant attachés suivant la refonte des statuts de la Société.

Seconde résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de requalifier l'(1) action GP en une (1) action de catégorie A et les trente mille neuf cent quatre vingt dix neuf (30.999) actions ordinaires en trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie B, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie C, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie B, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie E, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie G, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie H, trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie I et trois mille quatre cent trente neuf (3.439) actions de catégorie J ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.).

Troisième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé d'augmenter le capital social d'un montant de six euros (EUR 6,-) pour l'augmenter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à trente et un mille six euro (EUR 31.006,-) par l'émission de six (6) actions de catégorie J, ces actions ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune et les droits et privilèges attachés conformément à la refonte proposée des statuts de la Société.

Quatrième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé, après avoir reconnu la renonciation par tous les actionnaires de leur droit préférentiel de souscription, d'accepter la souscription par OCM Luxembourg EPOF II S.à r.l., de six (6) actions de catégorie J et le paiement intégral en numéraire de la valeur nominale de ces actions.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de reformuler les statuts de la Société, rédigés désormais de la manière suivante:

«Chapitre I er . - Forme, Dénomination, Siège, Objet, Durée

Art. 1 er. Forme, Dénomination. Il est formé par les présentes entre Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l, associé (s) commandité(s), et les actionnaires commanditaires fondateurs, et tous ceux qui deviendront propriétaires d'actions à la suite de sa constitution, une société (la «Société») sous la forme d'une société en commandite par actions, régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg (les «Lois») et par les présents statuts (les «Statuts»).

La Société adopte la dénomination «Circle 1 Luxembourg Holdings S.C.A.».

Art. 2. Siège Social. Le siège social est établi dans la Ville de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la ville de Luxembourg par une décision du Gérant ou des Gérants.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis, soit au Grand-Duché du Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision du Gérant ou des Gérants.

Dans l'hypothèse où le Gérant ou les Gérants estiment que des évènements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger ou que de tels événements se sont produits ou sont imminents, la Société pourra transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, demeurera régie par les lois. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de tout intéressé par le Gérant ou les Gérants.

Art. 3. Objet. La Société a pour objet l'acquisition, la détention et la cession de participations dans toute société et entreprise luxembourgeoise et/ou étrangère, ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

La Société peut fournir des prêts et financements sous quelque forme que ce soit ou consentir des garanties ou sûretés sous quelque forme que ce soit, au profit de sociétés et entreprises faisant partie du groupe de sociétés dont la Société fait partie.

La Société peut également investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou tout autre actif mobilier ou immobilier sous quelque forme que ce soit.



La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et procéder à l'émission d'obligations, de billets à ordre ou tout autre instrument de dettes ainsi que des bons de souscription ou tout autre droit de souscription d'actions.

D'une façon générale, la société peut effectuer opération commerciale, industrielle ou financière qu'elle juge utile ou nécessaire à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par les Lois ou les Statuts, selon le cas, pour toute modification des Statuts conformément à l'article 31 des Statuts. L'accord du Gérant ou des Gérants sera requis en vue d'une telle liquidation.

Chapitre II. - Capital, Actions

Art. 5. Capital Émis. Le capital émis est fixé à trente et un mille et six euros (EUR 31.006,-), représenté par

- une (1) action de catégorie A (l'«Action de Catégorie A») qui doit être détenue par les associés-commandités, en représentation de leur engagement indéfini dans la Société.
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie B (les «Actions de Catégorie B»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie C (les «Actions de Catégorie C»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie D (les «Actions de Catégorie D»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie E (les «Actions de Catégorie E»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie F (les «Actions de Catégorie F»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie G (les «Actions de Catégorie G»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie H (les «Actions de Catégorie H»),
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie I (les «Actions de Catégorie I»), et
 - trois mille quatre cent quarante cinq (3.445) actions de catégorie | (les «Actions de Catégorie |»).

Les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, les Actions de Catégorie J (ensemble les «Actions LP») doivent être détenues par le(s) actionnaire(s) commanditaire(s).

L'Action de Catégorie A, les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I, les Actions de Catégorie J sont individuellement référencées comme étant une «Action», et ensemble comme étant les «Actions» et chaque catégorie d'Actions est référencée comme étant une «Catégorie».

Chaque action a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-), et chaque action est entièrement libérée.

Les droits et obligations inhérents aux actions de chaque catégorie sont identiques sauf stipulation contraire des Statuts ou des Lois.

En plus du capital émis, un compte prime d'émission peut être établi sur lequel seront transférées toutes les primes d'émission payées sur les actions en plus de la valeur nominale. Le solde de ce compte prime d'émission peut être utilisé pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaires, pour compenser toute perte nette réalisée, pour distribuer des dividendes aux actionnaires ou pour affecter des fonds à la réserve légale.

Art. 6. Actions. Chaque action donne droit à une voix.

Les Actions de Catégorie B, les Actions de Catégorie C, les Actions de Catégorie D, les Actions de Catégorie E, les Actions de Catégorie F, les Actions de Catégorie G, les Actions de Catégorie H, les Actions de Catégorie I et les Actions de Catégorie J seront nominatives.

L'Action de Catégorie A sera seulement nominative. L'Action de Catégorie A est cessible seulement sous condition que les actionnaires (i) approuvent cette cession selon les conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou par les Lois pour toute modification des Statuts et (ii) déterminent, si tel est nécessaire, quelle(s) personne(s) agit (issent) comme Gérant(s) de la Société après la cession. Les Statuts seront modifiés en conséquence. Toute cession d'Actions de Catégorie A non approuvée par les actionnaires est inopposable à la Société.

Chaque action est indivisible à l'égard de la Société.

Les copropriétaires, les usufruitiers et les nu-propriétaires d'actions, les créanciers gagistes et donneurs de gage sur actions sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un représentant commun désigné ou non parmi eux.

Un registre des actionnaires, qui pourra être consulté par tout actionnaire, sera tenu au siège social. Ce registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre et de la catégorie de ses actions, l'indication des paiements effectués sur ces actions ainsi que les cessions des actions avec leur date. Chaque actionnaire notifiera son adresse et tout changement de celle-ci à la Société par lettre recommandée. La Société sera en droit de se fier pour toutes fins à la dernière adresse communiquée. La propriété des actions nominatives résultera des inscriptions dans le registre des actionnaires. Des certificats reflétant les inscriptions dans le registre des actionnaires seront délivrés aux actionnaires à leur demande. La Société peut émettre des certificats d'actions nominatives multiples.

Toute cession d'actions nominatives sera inscrite dans le registre des actionnaires par une déclaration de cession, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou par leur(s) fondé(s) de pouvoir ainsi que conformément aux règles



relatives aux cessions de créances définies à l'article 1690 du Code civil luxembourgeois. De plus, la Société peut accepter et inscrire dans le registre des actionnaires toute cession mentionnée dans toute correspondance ou autre document établissant l'accord du cessionnaire et du cédant.

La propriété d'une action emporte de plein droit adhésion aux Statuts et aux résolutions adoptées par l'assemblée générale des actionnaires.

Art. 7. Capital Autorisé - Augmentation et Réduction du Capital Émis.

7.1 Le capital autorisé de la Société est fixé à neuf millions neuf cent soixante neuf mille euros (EUR 9.969.000,-), représenté par (110.766.666) Actions de Catégorie B, (110.766.666) Actions de Catégorie C, (110.766.666) Actions de Catégorie D, (110.766.667) Actions de Catégorie E, (110.766.667) Actions de Catégorie G, (110.766.667) Actions de Catégorie H, (110.766.667) Actions de Catégorie I et (110.766.667) Actions de Catégorie J. Chaque action autorisée a une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune.

Le Gérant ou les Gérants sont autorisés et mandatés, dans les limites du capital autorisé, à (i) réaliser toute augmentation de capital émis en une ou plusieurs fois, à la suite, le cas échéant, de l'exercice de droits de souscription et/ou aux droits de conversion accordés par le Gérant ou les Gérants à concurrence du capital autorisé conformément aux termes et conditions des bons de souscription (qui peuvent être séparés ou attachés aux actions, obligations, billets à ordre ou instruments similaires), d'obligations convertibles, de billets à ordre ou instruments similaires émis de temps à autre par la Société, en émettant de nouvelles actions, avec ou sans prime d'émission, contre des apports en numéraire ou en nature, par conversion de créances de la Société, ou de toute autre manière; (ii) fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions de la souscription et de la libération des actions nouvelles; et (iii) supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cas d'une émission d'actions contre apport en numéraire. Cette autorisation est valable pendant une période se terminant cinq (5) ans après la publication de l'acte de constitution au Mémorial et peut être renouvelée par une décision de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer à toute personne dûment autorisée, la fonction d'accepter des souscriptions et de recevoir paiement pour des actions représentant tout ou partie de l'émission d'actions nouvelles dans le cadre du capital autorisé.

A la suite de chaque augmentation du capital émis dans le cadre du capital autorisé, réalisée et constatée dans les formes prévues par les Lois, l'article article 5 sera modifié afin de refléter l'augmentation du capital. Une telle modification sera constatée sous forme authentique par le Gérant ou les Gérants ou par toute personne dûment autorisée et mandatée à cet effet par le Gérant ou les Gérants.

7.2 Le capital émis et/ou autorisé de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou en plusieurs fois, par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires adoptée aux conditions de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

Les nouvelles actions de toute Catégorie d'actions à souscrire par apport en numéraire seront offertes par préférence aux actionnaires existants, , proportionnellement à la part de la totalité du capital social de la Société qu'ils détiennent et lorsqu'une telle Catégorie d'Actions à souscrire n'inclut aucune Action de Catégorie A, tout actionnaire qui détient l'ensemble des actions émises parmi le Gérant ou les Gérants est autorisé à détenir des Actions de Catégorie A directement à ces fins pour la détermination de ses proportions au pro rata de cette souscription envisagée. Le Gérant ou les Gérants fixeront le délai pendant lequel le droit préférentiel de souscription devra être exercé. Ce délai ne pourra pas être inférieur à dix (10) jours.

Par dérogation à ce que est dit ci-dessus, l'assemblée générale des actionnaires, délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts, peut limiter ou supprimer le droit préférentiel de souscription ou autoriser le Gérant ou les Gérants à le faire.

Art. 8. Rachat d'actions. La Société peut racheter ses propres Actions LP, mais pas ses Actions de Catégorie A. L'acquisition et la détention de ses propres Actions LP s'effectuera conformément aux conditions et dans les limites fixées par les Lois.

Art. 9. Cession des Actions.

9.1 Général

Un actionnaire ne peut pas Céder tout ou partie de ses Actions LP de toute catégorie à toute personne à moins qu'en même temps la même proportion d'Actions LP de chaque autre Catégorie des Actions LP émises et détenues par cet actionnaire soit aussi Cédé au même moment à l'acquéreur de ces Actions LP.

9.2 Engagement lié à la Créance

9.2.1 Sous réserve des Articles 9.2.2 et 9.5, un actionnaire peut seulement Céder ses Actions LP à toute personne, si la Cession de ce nombre d'Actions LP est exigèe selon un arrangement contractuel concernant tout Engagement Lié à la Créance ou en cas de Cessions selon l'article 10 si cette Cession est conforme à la proportion de l'Engagement Lié à la Créance qui doit être Cédée.



- 9.2.2 Les Dispositions de l'Article 9.2.1 sont écartées en matière de toute Cession envisagée d'Actions LP par un actionnaire:
- (i) Dans le cas où tout consentement requis a été obtenu en accord avec les conditions de tout pacte d'actionnaires ou autre accord, tel que modifié de temps à autre auquel la Société est partie; ou
 - (ii) conformément à l'article 9.5; ou
 - (iii) lorsque les actionnaires exercent leurs droits conformément à l'Article 11.
 - 9.3 Les Droits de Première Offre
- 9.3.1 Dans les circonstances particulières prévues dans tout pacte d'actionnaires ou autre accord, tel que modifié de temps à autre, auquel la Société est partie, alors dans ces circonstances, avant toute Cession de ces Actions LP à une tierce partie les dispositions de cet Article 9.3 s'appliqueront au sujet de cette Cession des Actions LP concernées (mais toujours sous réserve des dispositions de 9.1), autre que lorsque
 - (i) une Cession tombe sous le champ de l'Article 9.2.2.; ou
 - (ii) les droits prévus à l'Article 10 sont exercés par un Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Achat Forcé; ou
- (iii) la Majorité Investisseur a approuvé ou décidé l'exclusion des dispositions de l'Article 9.3 à l'égard d'une Cession spécifique des Actions par un actionnaire.
- 9.3.2 Un actionnaire («l'Actionnaire Cédant») qui souhaite Céder tout ou partie de ses Actions LP (les «Actions de la Cession») doit d'abord émettre une notification écrite (la «Notification de l'Offre») à la Société, qui doit dans les 2 Jours Ouvrables envoyer cette Notification de l'Offre à chacun des actionnaires détenant des Actions LP (les «Actionnaires Restants») contenant la notification de l'intention de bona fide de l'Actionnaire Cessionnaire à Céder les Actions de la Cession.
- 9.3.3 Si un Actionnaire Restant souhaite acquérir des Actions de la Cession il doit dans les dix jours ouvrables après la date de la Notification de l'Offre (la «Date de Clôture de l'Offre») envoyer une notification écrite irrévocable à la Société (une «Notification d'Acquisition»), avec une copie à l'Actionnaire Cédant, contenant:
- (i) une offre d'acquérir tel nombre de chaque Catégorie d'Actions de la Cession (précisant un nombre maximum) qu'il souhaite acquérir («l'Offre»);
- (ii) les termes selon lesquelles l'Actionnaire Restant prépare le teneur de son Offre, incluant le prix proposé pour chaque Catégorie d'Actions de la Cession; et
 - (iii) la confirmation que la Société sera l'agent de l'Actionnaire Cédant pour la vente des Actions de la Cession.
- 9.3.4 Toute Offre formulée par un Actionnaire Restant doit l'être dans les mêmes proportions pour chaque Catégorie d'Action de la Cession correspondante.
- 9.3.5 Si un Actionnaire Restant ne souhaite pas formuler d'Offre il doit soit envoyer une notification écrite à la Société, copiée à l'Actionnaire Cédant, avant la Date de Clôture de l'Offre déclinant la formulation d'une offre, soit ne rien faire auquel cas il sera considéré comme n'ayant pas formulé d'Offre.
- 9.3.6 Dans les 20 Jours Ouvrables suivant la Date de Clôture de l'Offre, l'Actionnaire Cédant doit (a) envoyer une notification écrite à tout Actionnaire Restant qui a envoyé une Notification d'Acquisition, indiquant si l'Actionnaire Cédant accepte son offre et, si c'est le cas, le nombre d'Actions de la Cession que l'Actionnaire Restant est contraint d'acquérir selon l'Article 9.3.3; et (b) notifier à la Société les noms et adresses des Actionnaires Restants qui ont formulé une offre qui a été acceptée par l'Actionnaire Cédant et le nombre d'Actions de la Cession concernées par cette Offre.
- 9.3.7 L'Actionnaire Cédant n'est pas obligé d'accepter toute Offre. Si l'Actionnaire Cédant accepte une Offre ou un certain nombre d'Offres il sera autorisé à Céder les Actions de la Cession dans les proportions qu'il peut décider aux Actionnaires Restants qui ont soumis une Offre sous réserve dans tous les cas que le nombre maximum d'Actions de la Cession qui doit être vendues à un Actionnaire Restant ne dépasse pas le nombre prévu dans la Notification d'Acquisition.
- 9.3.8 Si l'Actionnaire Cédant accepte une Offre, la cession des Actions de la Cession concernées à l'Actionnaire Restant concerné doit être effectuée en accord avec l'Article 9.6 et les termes et conditions de l'Offre concernée.
- 9.3.9 Après la Date de Clôture de l'Offre, l'Actionnaire Cédant sera libre de vendre toute Action de la Cession en ce qui concerne celles pour lesquelles il n'a pas accepté d'Offre à toute tierce partie de bona fide qui ne manquerait pas aux dispositions de l'Article 9.4 (la «Tierce Partie») dans les trois mois suivant la Date de Clôture de l'Offre, à condition que:
- (i) la Tierce Partie accepte d'adhérer à tout pacte d'actionnaires ou autre accord, tel que modifié de temps à autre, auquel la Société est partie;
- (ii) la Tierce Partie accepte d'acquérir un nombre d'Actions de la Cession au moins égal au nombre d'Actions de la Cession au regard de ce que l'actionnaire Cédant a reçu comme Offres avant la Date de Clôture de l'Offre qui n'ont pas été accepté par l'Actionnaire Cédant;
- (iii) le prix payé par la Tierce Partie est supérieur au prix total offert par les Actionnaires Restants qui ont soumis une Offre et qui n'a pas été acceptée par l'Actionnaire Cédant; et
- (iv) les modalités acceptées par la Tierce Partie ne sont pas matériellement plus favorables à cette Tierce Partie par rapport à celles offertes par ces Actionnaires Restants.
 - 9.4 Restrictions sur Cession



Un actionnaire détenant des Actions ne peut Céder ses Actions à toute personne si l'acquéreur des Actions qui sont Cédées est un Concurrent Industriel à moins que cette Cession est approuvée en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire ou autre accord, tel que modifié de temps à autre, auquel la Société est partie.

9.5 Les Cessions autorisées aux Affiliés

Nonobstant la restriction prévue à l'Article 9.2, un actionnaire (le «Cédant Associé») peut à tout moment céder l'ensemble (mais pas une partie seulement) de ses Actions à un Affilié (le «Cessionnaire Associé») à condition que:

- 9.5.1 Le Cédant associé, jusqu'au moment où l'Engagement Lié à la Créance détenu par le Cédant Associé (ou son Affilié) sont cédés au Cessionnaire Associé ou à un cessionnaire ultérieur des Actions Cédées (en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire ou accord, tel que modifié de temps à autre, au sein duquel la Société est partie) reste une partie à tout pacte d'actionnaire tel que modifié de temps à autre au sein duquel la Société est partie, et sera conjointement et solidairement responsable avec le Cessionnaire Associé selon cet accord en tant qu'actionnaire en accord avec les Actions Cédées, et
- 9.5.2 Le Cessionnaire Associé doit, et le Cédant associé doit procurer ce que le Cessionnaire doit, recéder ses Actions au Cédant Associé ou un autre Affilié de ce Cédant Associé immédiatement s'il cesse d'être un Affilié du Cédant Associé.
 - 9.6 Modalités de la Cession

Toute Cession des Actions, sera effectuée selon les modalités pour lesquelles ces Actions:

- 9.6.1 sont Cédées libres de toute Charge; et
- 9.6.2 sont Cédées avec le bénéfice de tous les droits attachés à elles à la date de la Cession concernée, et dans la mesure où la Cession est conforme à l'Article 10, Article 11 ou conformément à une OPI ou une vente de toutes les Actions émises, les détenteurs de ces Actions ne doivent pas être tenus de donner des garanties ou des cautions autres que le titre confirmant que les Actions sont Cédées et la capacité de l'actionnaire (ou de son Affilié (le cas échéant)) à Céder les Actions.

Toute Cession de toute(s) Action(s) de Catégorie A exige que le Gérant ou les Gérants convoque(ent) une assemblée générale des actionnaires dès que possible (et dans les 2 Jours Ouvrables) dans le but de modifier les statuts conformément et en accord avec les Lois.

9.7 Enregistrement des Cessions

Toute cession d'Actions nominatives sera enregistrée dans le registre des Actionnaires par une déclaration de cession intégrée au registre des Actionnaires, datée et signée par le cédant et le cessionnaire ou leur(s) représentant(s), ainsi qu'en accord avec les régles sur la cession de créance prévues par l'article 1690 du Code civil Luxembourgeois.

De plus, la Société peut accepter et intégrer au registre des actionnaires tout cession se référant à toute correspondance ou autre document enregistrant le consentement du cédant et du cessionnaire.

Les modalités et conditions supplémentaires à celles expressément prévues dans les Statuts peuvent être accordées par écrit par les actionnaires dans un investissement ou autre pacte d'actionnaires en ce qui concerne la cession des actions (ou les intérêts de ces actions). Les Cessions d'actions doivent être faites dans le respect de toutes modalités et conditions supplémentaires. La Société est autorisée à refuser d'enregistrer toute cession d'actions à moins qu'elles soient transférées en accord avec les Statuts et en accord avec les modalités et conditions de tout pacte d'actionnaires ou autre accord (tel que de temps à autre avec effet) au sein duquel la Société est partie.

Art. 10. Achat forcé.

- 10.1. Les dispositions énoncées ci-après aux Articles 10.2 à 10.5 (inclus) s'appliquent à toute Cession d'Actions (que ce soit des transactions simples ou des séries de transactions connexes) par une personne ou des personnes (ensemble, le(s) «Actionnaire(s) Déclenchant l'Achat forcé») qui, si enregistrée, résulterait en un autre actionnaire ou tierce partie acquéreur (ensemble ses Affiliés, Personnes agissant de concert) (chacun étant un «membre du groupe acquéreur») augmentant sa participation actuelle (que ce soit de manière directe ou indirecte) de moins de 50,1% des Actions émises (incluant pour lever toute ambiguïté, à partir d'une participation autre que dans des Actions) à plus de 50,1% des Actions émises, autre qu'une Cession des Actions (i) conformément aux Articles 9.5, (ii) par une Majorité Investisseur si elle exerce ses droits conformément à l'Article 11 et par les autres actionnaires conformément à l'Article 11 (iii) ou des actions cotées suivant ou partie d'une OPI régie par toute convention contractuelle de blocage et/ou contrat de commercialisation ordonnée.
- 10.2. Aucune Cession des Actions auxquelles l'Article 10.2 s'appliquent ne peut être réalisée ou enregistrée à mois que:
- (i) le(s) membre(s) du groupe d'achat n'ait(ent) formulé une offre (l'«Offre d'Achat Forcé») à chaque autre actionnaire et l'un de ses Affiliés concernés (autres que les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) d'acheter la même proportion de chaque Catégorie d'Actions et tout l'Engagement Lié à la Créance détenus par ces Actionnaires (et leurs Affiliés) tel qu'égal à la proportion des Actions qui ont été Cédées par les Investisseurs Déclencheurs de l'Achat Forcé sur le total détenant par les Actions des Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé; et
 - (ii) les conditions suivantes relatives à cette Offre d'Achat Forcé aient été respectées:
- (a) l'Offre d'Achat Forcé devra être ouverte pour acceptation sous réserve du respect de l'article 9.2. concernant certaines ou toutes Actions et l'Engagement Lié à la Créance détenus par chaque actionnaire et ses Affiliés, pendant pas



moins de dix (10) Jours Ouvrables, et devra être réputée comme ayant été rejetée si non-acceptée conformément avec ses termes et dans la période pendant laquelle elle est ouverte pour acceptation;

- (b) la contrepartie pour chaque Action concernée et l'Engagement Lié à la Créance y associé, sera selon des modalités financières pas moins favorables pour chaque Action et l'Engagement Lié à la Créance y associé, que pour les Actions et l'Engagement Lié à la Créance y associé, dont la Cession envisagée a déclenché l'Offre d'Achat Forcé (ou, si plus favorable, les modalités financières de tout autre achat d'Actions de la même Catégorie et l'Engagement Lié à la Créance y associée par tout membre du groupe d'achat dans les douze (12) mois calendaires précédents), et l'Offre d'Achat Forcé devra inclure tous les détails de toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et les acheteurs envisagés en relation avec la Cession proposée;
- (c) lorsque la contrepartie reçue ou devant être reçue par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat) inclut une contrepartie non-numéraire et que tout autre actionnaire croit que l'Offre d'Achat Forcé a des modalités financières moins favorables que les modalités reçues ou devant être reçues par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé (ou payée sous ces dispositions d'achat), cet actionnaire peut, dans les cinq (5) Jours Ouvrables de la réception ou de la réception réputée de l'Offre d'Achat Forcé soumette le sujet (à ses propres coûts et dépenses) à une société d'audit internationale indépendante et réputée ou à une société en conseil financier (l'«Evaluateur») (copiant cette notification à la Société, aux Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé, aux autres actionnaires et aux acheteurs envisagés) dont la détermination sur le sujet devra être finale et contraignante à l'égard de toutes les parties concernées (et devra automatiquement amender l'Offre d'Achat Forcé à toutes les parties, qui devront avoir dix (10) Jours Ouvrables de plus à partir de la notification de la décision de l'expert concerné pour accepter l'Offre d'Achat Forcé);
- (d) elle devra inclure une obligation prise par les membres du groupe acquéreur qu'il n'a / qu'ils n'ont pas conclu (ni ne conclura/ont) des modalités plus favorables en termes de contrepartie ni n'ont convenu (ni ne conviendront) des modalités plus favorables en termes de contrepartie avec tout autre personne pour l'achat de ou toute participation dans (qu'elle soit directe ou indirecte) les Actions ou l'Engagement Lié à la Créance;
- (e) tout actionnaire et tout Affilié concerné (sauf pour les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé) qui souhaite céder ses Actions et son Engagement Lié à la Créance aux acheteurs envisagés en exécution des modalités de l'Offre d'Achat Forcé (un «Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Achat Forcé») devra signifier la notification aux acheteurs envisagés, avec une copie à la Société (la «Notification d'Achat Forcé») à tout moment avant que l'Offre d'Achat Forcé ne cesse d'être ouverte pour acceptation;
- (f) Aucun Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Achat Forcé ne devra être obligé de donner des garanties, indemnités ou justifications lors de la vente de ses Actions ou de l'Engagement Lié à la Créance autre que prévu à l'Article 9.6; et
- (g) la réalisation de la cession de toutes les Actions et de l'Engagement Lié à la Créance par les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et le(s) Actionnaire(s) Investisseur(s) Déclenchant l'Achat Forcé doit prendre place simultanément après quoi les Actionnaires Investisseurs Déclenchant l'Achat Forcé devront recevoir la contrepartie due pour leurs Actions et l'Engagement Lié à la Créance Cédés à l'Acheteur Envisagé.
- 10.3 Étant précisé que «contrepartie» pour le sens de l'Article 10 (ii)(b) devra être considérée comme signifiant la valeur ou la valeur nette de la contrepartie indépendamment de la nature de la contrepartie.
- 10.4 Si une Notification d'Achat Forcé est signifiée, l'Actionnaire déclenchant l'Offre d'Achat Forcé devra, sous réserve de l'Article 10 (ii)(d) ci-dessus, et de la satisfaction ou renonciation de/à toutes les conditions convenues entre les Actionnaires Déclencheurs de l'Achat Forcé et l'acheteur envisagé en relation avec la cession d'Actions envisagée qui a déclenché l'Offre d'Achat Forcé; (i) notifier le moment et le lieu où toute vente et achat des Actions et de l'Engagement Lié à la Créance des Actionnaires Déclenchant l'Achat Forcé doivent être complétés; (ii) et pas moins de deux jours ouvrables avant la Cession envisagée, délivrer à l'Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Offre Forcé tous les documents (s'il y en a) nécessaires pour être exécutés en relation avec cette Cession; et (iii) pendant la consommation de la Cession, l'Investisseur(s) déclenchant l'Offre d'Achat Forcé devra rapidement notifier à chaque Investisseur Déclenchant l'Offre d'Achat Forcée tout changement dans le timing envisagé pour la Cession et tout autre développement matériel s'y rapportant.
- 10.5 Si un Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Achat Forcé ne cède pas les Actions et l'Engagement Lié à la Créance enregistrés en son nom (ou au nom de ses Affiliés), l'Offre d'Achat Forcé devra être réputée irrévocablement retirée à cet Actionnaire Investisseur Déclenchant l'Achat Forcé et il sera réputé avoir renoncé, avec effet immédiat, à tous les droits dont il jouissait en relation avec l'Offre d'Achat Forcé.

Art. 11. Vente Forcée.

11.1 Sauf pour les Cessions conformément à l'Article 9.5, lorsque la Majorité Investisseur, envisagée à Céder 50.1 pour cent ou plus des Actions émises à un tiers acquéreur de bona fide (étant précisé qu'il peut s'agir de tout autre actionnaire ou Affiliés ou Personnes Agissant de Concert avec cet actionnaire) l'actionnaire ou les actionnaires représentant le seuil prévu ci-dessus a le droit d'Exiger de tous les autres actionnaires (les «Actionnaires Investisseurs Restants») de Céder (cette Cession étant une «Sortie Exigée») toutes leurs Actions respectives en transmettant une notification écrite à cet effet aux Actionnaires Investisseurs Restants (la «Notification de Vente Forcée») au moins 14 jours avant la date de clôture prévue de cette Sortie Exigée.



- 11.2 La Notification de Vente Forcée doit spécifier et contenir:
- (a) le nombre et la Catégorie de chaque Action que chaque Actionnaire Investisseur Restant est contraint de Céder;
- (b) la personne à qui ces Actions doivent être Cédées (le «Cessionnaire de la Vente Forcée»;
- (c) les modalités matérielles et les conditions de la Sortie Exigée, notamment, sans limitation, la contrepartie pour chaque Catégorie d'Action qui doit, pour chaque Catégorie d'Action , être une valeur au moins égale à la valeur par Catégorie d'Action offerte par le Cessionnaire de la Vente Forcée à la Majorité Investisseur, ou si plus élevée, la contrepartie payée par le Cessionnaire de la Vente Forcée (ou l'un de ses Affiliés ou Personnes Agissant de Concert) à tout Actionnaire pour ces Catégories d'Actions dans les douze mois calendaires précédents;
 - (d) la date envisagée de la Sortie Exigée; et
- (e) un formulaire d'engagement de la Majorité Investisseur qu'il(s) n'a(ont) pas conclu (ni ne conclura(ont)) dans des termes plus favorables en contrepartie ni n'a (n'ont) accordé (ni n'accordera(ront)) des conditions plus favorables en contrepartie au Cessionnaire de la Vente Forcée respectant leurs Actions.
- 11.3 La Notification de Vente Forcée doit être accompagnée de copies de tous les documents exigés pour être exécutée par les Actionnaires Investisseurs Restants pour rendre effective la Sortie Exigée et cette Sortie Exigée doit être dans les mêmes modalités et conditions que celles conclues entre la Majorité Investisseur et le Cessionnaire de la Vente Forcée (sous réserve d'une contrepartie plus élevée devant être payée à chaque Actionnaire Investisseur Restant conformément à l'Article 11.2(c) et à condition qu'aucun Actionnaire Investisseur Restant ne soit contraint de donner toute déclaration, garantie et indemnisation sur la vente de ses Actions autres que celles prévues à l'Article 9.6.
- 11.4 La validité d'une vente forcée exercée conformément à cet Article ne sera pas affectée par le Cessionnaire de la Vente Forcée offrant différentes formes de contrepartie à la Majorité Investisseur et aux Actionnaires Investisseurs Restant à condition que, à la date de Sortie Exigée, la valeur de la contrepartie offerte par Catégorie d'Actions est au moins égale à la valeur offerte par la Catégorie d'Actions correspondante des Actionnaires Investisseurs Restants, ou, si supérieure, la contrepartie payée par le Cessionnaire de la Vente Forcée (ou l'un de ses Affiliés ou Personnes Agissant de Concert) à tout actionnaire pour ces Catégories d'Actions dans les 12 mois calendaires précédents.
 - 11.5 Chaque Actionnaire Investisseur Restant, sur réception de la Notification de Vente Forcée, sera obligé de:
 - (a) vendre la totalité de leurs Actions et participer à la Sortie Exigée;
- (b) voter leurs Actions en faveur de la Sortie Exigée à toute assemblée des actionnaires appelée à voter pour approuver la Sortie Exigée et/ou consentir par écrit à la Sortie Exigée, et
 - (c) utiliser leurs meilleurs efforts pour inciter le Gérant ou les Gérants à voter en faveur de la Sortie Exigée.
- 11.6 Suivant l'émission de la Notification de la Vente Forcée, si une personne est émise ou sinon acquiert des Actions nouvelles ou additionnelles (un «Nouveau Détenteur»), une Notification de Cession Forcée sera réputée conforme pour ce Nouveau Détenteur sur les mêmes modalités que la Notification de la Vente Forcée précédente. Le Nouveau Détenteur sera tenu de vendre et de céder toutes ces nouvelles Actions acquises par lui ou elle au Cessionnaire de Vente Forcée ou le cas échéant directement et les dispositions de cet Article s'appliqueront au Nouveau Détenteur (avec la modification nécessaire) en accord avec ses participations dans ces nouvelles Actions.
- 11.7 Rien dans l'Article 11 n'oblige le Cessionnaire de la Cession Forcée à offrir une égalité de traitement aux Actionnaires Investisseurs conformément à toutes les opportunités de prorogation dans la structure de détention du Cessionnaire de la Cession Forcée.
- 11.8 La contrepartie de la Cession de toute Action par la Majorité des Actionnaires et les Actionnaires Investisseurs Restant intervient simultanément soit (i) à la date et à l'endroit prévus dans la Notification de Vente Forcée; ou (ii) à une date ultérieure et à une heure déterminée par la Majorité Investisseur et notifiée par écrit à chaque Actionnaire Investisseur Restants au moins deux jours ouvrables avant cette contrepartie à condition que dans tous les cas la Majorité Investisseur Cède aussi ses Actions à ce moment, à chaque fois où les Actionnaires Investisseurs Restant recevront la contrepartie due pour leurs Actions.

Chapitre III. - Gérant(s)

Art. 12. Gestion. La Société est gérée par Circle 1 Luxembourg Holdings GP S.à r.l (le «Gérant» ou les «Gérants») en sa ou en leur qualité de seul (s) associé(s)-commandité(s) et détenteur(s) d'Actions de Catégorie A de la Société.

Le Gérant ou les Gérants peuvent être révoqués seulement pour justes motifs et si suite à cette révocation, il ne reste aucun autre Gérant, ils doivent être immédiatement remplacés par un nouveau Gérant, associé-commandité, par résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux conditions de quorum et de majorité exigées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts. Le Gérant ou les Gérants à révoquer n'ont, en leur capacité d'associé commandité de la Société, aucun droit de veto sur les résolutions relatives à leur révocation et/ou remplacement.

Les autres actionnaires ne participeront ni ne s'immisceront dans la gestion de la Société.

Art. 13. Pouvoirs du Gérant ou des Gérants. Le Gérant ou les Gérants sont investis des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.



Sans préjudice des situations qui selon les dispositions de tout pacte d'actionnaires ou autre accord, tel que modifié de temps à autre, au sein duquel la Société est partie, conformément au principe selon lequel le consentement des actionnaires représentant un certain seuil est nécessaire avant que le Gérant ou les Gérants prennent ou exécutent certaines décisions, tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par les Lois à l'assemblée générale des actionnaires relèvent de la compétence du Gérant ou des Gérants.

Art. 14. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Gérant ou les Gérants peuvent déléguer la gestion journalière de la Société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à une ou plusieurs personnes ou comités de leur choix.

Le Gérant ou les Gérants peuvent également déléguer des pouvoirs ou des mandats spéciaux ou confier des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou comités de leur choix.

La Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature individuelle du Gérant (agissant, dans le cas où le Gérant est une personne morale, par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires dûment autorisés et nommés discrétionnairement par le Gérant).

La Société sera également engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui la gestion journalière de la Société aura été déléguée, dans le cadre de cette gestion journalière, ou par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui un tel pouvoir de signature aura été délégué par le Gérant ou les Gérants, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

Art. 15. Rémunération et Dépenses du Gérant ou des Gérants. Sous réserve de l'approbation de l'assemblée générale des actionnaires, le Gérant ou les Gérants peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et peuvent, de plus, être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

Art. 16. Conflits d'Intérêts. Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait que le Gérant ou les Gérants ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés voire les directeurs ou employés de la Société y ont un intérêt personnel, ou sont administrateur, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise. Toute personne liée, de la manière décrite cidessus, à une société ou entreprise, avec laquelle la Société contractera ou entrera autrement en relations d'affaires, ne devra pas, en raison de cette affiliation à cette société ou entreprise, être automatiquement empêchée de délibérer, de voter ou d'agir autrement sur une opération relative à de tels contrats ou transactions.

Art. 17. Responsabilité du Gérant ou des Gérants - Indemnisation. Le Gérant ou les Gérants sont responsables conjointement et solidairement avec la Société de toutes les dettes de la Société qui ne peuvent pas être couvertes par l'actif social.

Les actionnaires autres que le Gérant ou les Gérants doivent s'abstenir d'agir au nom de la Société de quelque manière ou en quelque qualité que ce soit, sauf pour ce qui est de l'exercice de leurs droits d'actionnaires aux assemblées générales, et par conséquent ils ne seront responsables que de la libération de la valeur nominale (et, le cas échéant, de la prime d'émission) de chaque action de la Société qu'ils possèdent.

La Société indemnisera le Gérant ou les Gérants (ou un ou plusieurs de leurs administrateurs, gérants, directeurs ou employés), les directeurs ou employés de la Société, le cas échéant, leurs successeurs, leurs héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs de biens pour tous dommages qu'ils ont à payer et tous frais raisonnables qu'ils auront encourus par suite de leur comparution en tant que défendeurs dans des actions en justice, des procès ou des poursuites judiciaires qui leur auront été intentés de par leurs fonctions actuelles ou anciennes de Gérant (ou d'administrateur, de gérant, de directeur ou d'employé du Gérant ou des Gérants), ou de directeurs ou employés de la Société, ou, à la demande de la Société, de toute autre société dans laquelle la Société est actionnaire ou créancier et dans laquelle ils n'ont pas droit à indemnisation, exception faite des cas où leur responsabilité est engagée pour négligence grave ou mauvaise gestion. En cas d'arrangement transactionnel, l'indemnisation ne portera que sur les questions couvertes par l'arrangement transactionnel et dans ce cas seulement si la Société reçoit confirmation par son conseiller juridique que la personne à indemniser n'est pas coupable de négligence grave ou mauvaise gestion. Ce droit à indemnisation n'est pas exclusif d'autres droits auxquels les personnes susnommées pourraient prétendre en vertu des Statuts.

Art. 18. Dissolution - Incapacité du Gérant ou des Gérants. En cas de dissolution ou d'incapacité légale d'un Gérant ou si pour toute autre raison un Gérant est empêché d'agir, la Société ne sera pas automatiquement dissoute.

Dans ce cas, et en l'absence d'un autre Gérant, le réviseur d'entreprises agrée nommera un ou plusieurs administrateurs, qui n'ont pas besoin d'être eux-mêmes actionnaires, qui resteront en fonction jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires en vue de désigner un nouveau Gérant.

Dans un délai de quinze (15) jours à partir de leur nomination le ou les administrateurs devront convoquer l'assemblée générale des actionnaires dans les formes prévues par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois.

Les administrateurs devront accomplir les actes urgents et les actes de simple administration jusqu'à la réunion de l'assemblée générale des actionnaires mentionnée ci-dessus.

Les administrateurs sont responsables uniquement de l'exécution de leur mandat.



Chapitre IV. - Assemblée Générale des Actionnaires

Art. 19. Pouvoirs de l'Assemblée Générale des Actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires a tous les pouvoirs qui lui sont dévolus par les Statuts et les Lois.

Toute assemblée générale des actionnaires de la Société régulièrement constituée représente l'ensemble des actionnaires.

Art. 20. Assemblée Générale Annuelle. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra le troisième vendredi de juin à 10h.

Si ce jour n'est pas généralement un jour bancaire ouvrable à Luxembourg, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 21. Autres Assemblées Générales. Le Gérant, les Gérants peuvent convoquer des assemblées générales d'actionnaires (en plus de l'assemblée générale annuelle des actionnaires). De telles assemblées doivent être convoquées si des actionnaires représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social le demandent.

Les assemblées générales des actionnaires, y compris l'assemblée générale annuelle des actionnaires seront tenues au siège social de la Société ou à tout autre endroit au Grand-Duché, et peuvent se tenir à l'étranger chaque fois que des circonstances de force majeure, appréciées souverainement par le Gérant ou les Gérants, le requièrent.

Art. 22. Convocation des Assemblées Générales. Les actionnaires se réuniront après envoi (y compris, si nécessaire, publication) d'une convocation conformément aux Statuts ou aux Lois.

La convocation envoyée aux actionnaires indiquera la date, l'heure et le lieu de l'assemblée générale ainsi que l'ordre du jour et la nature des affaires à traiter lors de l'assemblée générale des actionnaires. L'ordre du jour d'une assemblée générale d'actionnaires doit également, si nécessaire, indiquer toutes les modifications proposées des Statuts et, le cas échéant, le texte des modifications relatives à l'objet social ou à la forme de la Société.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale des actionnaires et déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Art. 23. Présence - Représentation. Tous les actionnaires ont le droit de participer et de prendre la parole aux assemblées générales d'actionnaires.

Tout actionnaire peut prendre part à toute assemblée générale d'actionnaires en désignant par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire, qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire. Le Gérant ou les Gérants peuvent déterminer toute autre condition qui devra être remplie en vue de la participation d'un actionnaire aux assemblées générales des actionnaires.

Les actionnaires participant à une assemblée générale des actionnaires par visioconférence ou toute autre méthode de télécommunication similaire permettant leur identification, seront considérés comme présent pour le calcul du quorum et de la majorité. Ces méthodes de télécommunication doivent satisfaire à toutes les exigences techniques afin de permettre la participation effective à l'assemblée et les délibérations de l'assemblée doivent être retransmises de manière continue.

Art. 24. Procédure. Toute assemblée générale des actionnaires est présidée par une personne désignée par le Gérant ou les Gérants, ou, en son absence, par l'assemblée générale des actionnaires.

Le président de l'assemblée générale des actionnaires désigne un secrétaire.

L'assemblée générale des actionnaires élit un (1) scrutateur parmi les actionnaires participant à l'assemblée générale des actionnaires.

Le président, le secrétaire et le scrutateur ainsi désignés forment ensemble le bureau de l'assemblée générale.

Art. 25. Prorogation. Le Gérant ou les Gérants peuvent proroger séance tenante toute assemblée générale des actionnaires à quatre (4) semaines. Ils doivent le faire sur la demande d'actionnaires représentant au moins vingt pour cent (20%) du capital émis de la Société.

Cette prorogation annule automatiquement toute décision déjà adoptée.

L'assemblée générale des actionnaires prorogée a le même ordre du jour que la première assemblée. Les actions et les procurations déposées régulièrement en vue de la première assemblée restent valablement déposées pour la deuxième assemblée.

Art. 26. Vote.

26.1 Général

Une liste de présence indiquant le nom des actionnaires et le nombre des actions pour lequel ils votent est signée par chacun d'entre eux ou par leur mandataire avant l'ouverture des débats de l'assemblée générale des actionnaires.

L'assemblée générale des actionnaires peut délibérer et voter uniquement sur les points figurant à l'ordre du jour.

Le vote se fait à main levée ou par un appel nominal, sauf si l'assemblée générale des actionnaires décide d'adopter une autre procédure de vote.

Les actionnaires sont autorisés à exprimer leurs votes au moyen de formulaires rédigés en langue anglaise.



Tout formulaire devra être remis en main propre contre décharge, ou envoyé par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue, au siège social de la Société ou adressé par fax au numéro de fax du siège social de la Société.

Tout formulaire de vote qui ne comporte pas l'une des mentions ou indications suivantes doit être considéré comme nul et ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum:

- nom et siège social et/ou résidence de l'actionnaire concerné;
- nombre total d'actions détenues par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société et, si nécessaire, le nombre d'actions de chaque catégorie détenu par l'actionnaire concerné dans le capital social de la Société;
 - ordre du jour de l'assemblée générale;
- indication par l'actionnaire concerné, pour chacune des résolutions proposées, du nombre d'actions pour lesquelles l'actionnaire concerné s'abstient, vote en faveur ou contre la résolution proposée; et
 - nom, titre et signature du représentant dûment autorisé de l'actionnaire concerné.

Tout formulaire devra être reçu par la Société au plus tard à dix-sept (17) heures, heure de Luxembourg, le jour ouvrable à Luxembourg précédant immédiatement le jour de l'assemblée générale des actionnaires. Tout formulaire reçu par la Société après cette date limite ne sera pas pris en compte pour le calcul du quorum.

Un formulaire sera considéré comme ayant été reçu:

(a) s'il a été remis en main propre contre décharge, par courrier recommandé ou par service d'envois spéciaux utilisant une société postale internationalement reconnue; à l'heure de la remise;

ΟL

(b) s'il a été délivré par fax, à l'heure indiquée avec le numéro de fax sur le rapport de transmission de l'appareil ayant reçu le fax.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires, autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, les résolutions seront adoptées à la majorité simple indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale des actionnaires convoquée conformément aux Statuts ou aux Lois en vue de la modification des Statuts de la Société ou du vote de résolutions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour toute modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) de toutes les actions émises. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième assemblée pourra être convoquée à laquelle aucun quorum ne sera requis. Afin d'adopter les résolutions proposées et sauf disposition contraire des Lois, une majorité des deux tiers (2/3) des votes exprimés par les actionnaires présents ou représentés est exigée à cette assemblée générale.

Lorsque la résolution à adopter par l'assemblée générale est de manière à changer les droits respectifs des différentes Catégories d'Actions, la résolution doit, pour être valablement adoptée, remplir les conditions de quorum et majorité ci-dessus au niveau de chaque catégorie, étant compris qu'une augmentation de capital ne doit pas être considérée comme modifiant les droits respectifs des différentes catégories d'actions quand les actions émises sont des actions d'une catégorie existante ou ont des droits identiques à ceux d'une catégorie d'actions existante.

- 26.2 Le consentement visé par le pacte d'actionnaires ou autre contrat
- 26.2.1 Lorsqu'un consentement, une approbation ou une directive est exigé par la Majorité Investisseur en accord avec les dispositions de tout pacte d'actionnaire ou autre accord, tel qu'amendé de temps à autre, auquel la Société est partie, ou conformément aux présents Statuts, ce consentement, cette approbation ou cette directive doit être donnée par la Majorité Investisseur par l'un des moyens suivants:
- 26.2.1.1 par écrit signé par ou pour le compte de chaque actionnaire y compris la Majorité Investisseur de la Société; ou
- 26.2.1.2 par convocation d'une assemblée générale des actionnaires ou au moyen d'une résolution écrite qui circulera chez tous les actionnaires qui peuvent signer en contrepartie.
- 26.2.2 Dans le cas d'un consentement, d'une approbation ou d'une directive recherché en accord avec la procédure décrite à l'Article 26.2.1.2 les actionnaires, le cas échéant, seront invités à consentir ou refuser l'accord en question ainsi recherché. Chaque actionnaire a un droit de vote par action, selon les cas, pour laquelle il est le détenteur. Les abstentions, et les votes de tout actionnaire dont la réponse n'a pas été reçue par la Société dans les 15 jours ouvrables après la date de l'avis notifié selon l'Article 26.2.1.2, ne seront pas pris en considération lorsque le pourcentage d'approbation spécifié en accord avec le sujet visé a été obtenu.
- 26.2.3 Le consentement, l'approbation ou la directive doit, si recherché en accord avec l'Article 30.2.1.1, être considéré comme étant accordé pour les finalités des dispositions de tout pacte d'actionnaires ou autre accord, tel qu'amendé de temps à autre, auquel la Société est partie, ou conformément aux présents Statuts, au moment où les actionnaires détenant 50,1% ou plus des Actions ont signé le consentement, l'approbation ou la directive concerné.
- 26.2.4 Lorsqu'un consentement, une directive ou une approbation est donné par la Majorité Investisseur conformément à l'Article 26.2.1, relativement à un sujet particulier et l'approbation est ainsi aussi exigé selon les Lois à un seuil supérieur à celui stipulé par l'Article 26.2.3, à condition que le seuil de l'agrément prévu à l'Article 26.2.3 (suivant l'agré-



gation des votes reçus en accord avec les dispositions de l'Article 26.2) alors le Gérant ou les Gérants devront dès que pratiquement et raisonnablement possible (et dans les 2 jours ouvrables) soit:

- (i) convoquer une assemblée générale des actionnaires lorsque la tenue d'une assemblée générale des actionnaires est exigé par la Loi; ou
 - (ii) faire circuler une résolution écrite des actionnaires,

Afin d'obtenir cet agrément, directive ou consentement donnée par la Majorité Investisseur conformément à l'Article 26.2.1 est effectué par les actionnaires en accord avec les lois.

Sauf disposition contraire des Statuts, aucune résolution ne peut être adoptée sans l'accord du Gérant ou des Gérants.

Art. 27. Procès-Verbaux. Les procès-verbaux des assemblées générales des actionnaires sont signés par le président de l'assemblée, le secrétaire de l'assemblée et le scrutateur de l'assemblée et peuvent être signés par tous les actionnaires ou mandataires d'actionnaires qui en font la demande.

Chapitre V. - Exercice Social, Comptes Annuels, Distribution des Bénéfices

Art. 28. Exercice Social. L'exercice social de la Société commence le premier jour de janvier de chaque année et s'achève le dernier jour de décembre de la même année.

Art. 29. Approbation des Comptes Annuels. Le Gérant ou les Gérants préparent les comptes annuels et/ou les comptes consolidés, pour approbation par les actionnaires, conformément aux dispositions des Lois et à la pratique comptable luxembourgeoise.

Les comptes annuels et/ou les comptes consolidés sont présentés à l'assemblée générale des actionnaires pour approbation.

Art. 30. Distribution des Bénéfices. Sur les bénéfices annuels nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale (la «Réserve Légale»), conformément à la loi. Toute affectation cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital émis de la Société.

Après affectation à la Réserve Légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. Elle peut décider de verser la totalité ou une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou les primes d'émission, aux actionnaires au prorata de leur participation dans le capital émis. Chaque action donne droit à une même proportion dans ces distributions par catégorie d'actions.

Lors de chaque année au cours de laquelle la Société décide de procéder à des distributions de dividendes, y compris sur la prime d'émission, le montant alloué à cet effet devra être réparti dans l'ordre de priorité suivant:

- les détenteurs d'Actions de Catégorie A auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie B; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie E auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie F auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie G auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie I auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie I; et
- les détenteurs d'Actions de Catégorie J auront droit pour chaque année considérée à une distribution de dividendes égale à
 - (i) deux pour cent (2,00%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie I
- ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J ne viendrait à être émise ou que toutes les Action de Catégorie J viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie I auront droit à (i) deux virgule dix pour cent (2,10%) de la valeur nominale de leurs Action de Catégorie



I ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J et I ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J et I viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie H auront droit à (i) deux virgule vingt pour cent (2,20%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie H ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I et H ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I et H viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie G auront droit à (i) deux virgule trente pour cent (2,30%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie G ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H et G ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H et G viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie F auront droit à (i) deux virgule quarante pour cent (2,40%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie F ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G et F ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G et F viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d' Actions de Catégorie E auront droit à (i) deux virgule cinquante pour cent (2,50%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie E ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F et E ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F et E viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie D auront droit à (i) deux virgule soixante pour cent (2,60%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie D ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E et D ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E et D viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie C auront droit à (i) deux virgule soixante-dix pour cent (2,70%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D et C viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs d'Actions de Catégorie B auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt pour cent (2,80%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie C ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Dans l'hypothèse où aucune Action de Catégorie J, I, H, G, F, E, D. C et B ne viendrait à être émise ou que toutes les Actions de Catégorie J, I, H, G, F, E, D, C et B viendraient à être annulées, rachetées ou remboursées au jour de la distribution considérée, les détenteurs des Actions de Catégorie A auront droit à (i) deux virgule quatre-vingt-dix pour cent (2,90%) de la valeur nominale de leurs Actions de Catégorie A ou (ii) une portion (calculée au pro rata) du solde des bénéfices nets (après paiement de toutes les distributions de dividendes dues au titre des autres Catégories d'Actions), suivant que cette somme est la plus élevée.

Sous réserve des conditions fixées par les Lois et conformément aux dispositions qui précèdent, le Gérant ou les Gérants peut procéder au versement d'un acompte sur dividendes aux actionnaires. Le Gérant ou Les Gérants déterminera(ront) le montant ainsi que la date de paiement de tels acomptes.

Chapitre VI. - Dissolution, Liquidation

Art. 31. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par une résolution de l'assemblée générale des actionnaires délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles fixées par les Statuts ou, le cas échéant, par les Lois pour toute modification des Statuts.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera réalisée par le Gérant ou les Gérants ou par toute autre personne (qui peut être une personne physique ou une personne morale), nommée par l'assemblée générale des actionnaires, qui déterminera leurs pouvoirs et leurs émoluments.



Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société et de tous les frais de liquidation, le boni net de liquidation sera réparti équitablement entre tous les actionnaires de Catégorie A et les actionnaires de Catégorie B, de Catégorie C, de Catégorie D, de Catégorie E, de Catégorie F, de Catégorie G, de Catégorie H, de Catégorie I et de Catégorie J de manière à atteindre le même résultat économique que celui fixé par les règles relatives à la distribution de dividendes.

Chapitre VII. - Loi Applicable

Art. 32. Loi Applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois et en particulier à la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée.

Chapitre VIII. - Définitions

«Affilié» signifie, en relation avec un actionnaire détenant des Actions (y inclus, sans limitation, un tel actionnaire qui est une fiducie, une fiducie d'investissement, un commanditaire ou un commandité):

- (a) tout commandité, fiduciaire, Mandataire, de cet actionnaire ou de tout fonds investi directement ou indirectement) dans cet actionnaire;
- (b) tout gérant ou conseiller ou commanditaire de cette actionnaire ou de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cet actionnaire;
- (c) tout autre fonds ou personne (y inclus, sans limitation, toute fiducie, tout fiducie d'investissement, tout commanditaire ou commandité) qui est conseillé par, ou dont ses actifs sont gérés (que ce soit individuellement ou conjointement avec d'autres) de temps à autre par la même personne qui conseille ou gère tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cet actionnaire; ou
- (d) tout autre fonds ou personne (y inclus, sans limitation, toute fiducie, fiducie d'investissement, commanditaire ou commandité) dans lesquels cet actionnaire (ou autre fonds investi (directement ou indirectement) dans cet actionnaire), ou un commandité, fiduciaire, Mandataire, de tout fonds investi (directement ou indirectement) dans cet actionnaire, est un commandité, fiduciaire, Mandataire, gestionnaire ou conseiller; ou
 - (e) Une Société Associée de cet Actionnaire Investisseur;

«Société Associée» signifie, en relation avec une personne, une société holding, une filiale ou une entreprise filiale ou tout autre filiales ou autre entreprises filiales de cette société holding, à chaque fois de cette personne;

«Jours Ouvrables» signifie un jour qui n'est pas un samedi ou un dimanche ou un jour férié ou un jour férié bancaire au Grand-Duché de Luxembourg, en Grande-Bretagne ou en Espagne;

«Sûreté» signifie toute créance, charge, hypothèque, privilège, option, titre, pouvoir de vente, nantissement, usufruit, réserve de propriété, droit de préemption ou d'autres droits des tiers ou sûretés de tout type ou un contrat, accord ou une obligation créant n'importe lequel des cas de figure mentionnés ci-avant;

«Groupe de la Société» signifie la Société et ses filiales et entreprises de temps à autre;

«Concurrent Industriel» signifie toute personne ou entité qui est, ou dont toutes Sociétés Associés sont, un concurrent commercial opérant en Espagne ou au Portugal, d'un membre du Groupe à condition que, pour éviter toute ambiguïté, cela n'inclut pas toute personne ou entité (ou l'un de ses Affiliés ou Sociétés Associées) qui est une banque, une institution financière, une fiducie, un fond ou autre entité qui est engagée de manière régulière ou qui est établie dans le but de faire, acquérir, ou investir dans des prêts, des valeurs mobilières ou autre actif financier;

«Majorité Investisseur» signifie le(s) détenteurs(s) de pas moins de 50,1 pour cent de la valeur nominale des Actions (quand additionnées);

«OPI» signifie une offre publique initiale sur les actions de la Société ou tout Groupe (sous réserve d'un changement de la forme social de ce groupe, le cas échéant) ou actions dans toute société holding de la Société créée dans ce but par voie d'admission aux négociations sur un marché boursier reconnu à l'international;

«Mandataire» signifie en relation avec une personne, tout mandataire ou représentant similaire (quel que soit le droit applicable) de cette personne;

«Personnes Agissant de Concert» signifie tout groupe de personnes qui, conformément à un contrat ou accord (formel ou informel), coopère activement, soit directement ou indirectement, en vue d'obtenir ou consolider directement ou indirectement le Contrôle de la Société;

«Filiale» signifie:

Une société est une «filiale» d'une autre société (sa «société holding») si cette autre société, directement ou indirectement, au travers de l'une ou plus de ses filiales:

- (a) détient la majorité de ses droits de vote;
- (b) est un membre de son actionnaire et a le droit de nommer ou de révoquer la majorité de son conseil d'administration ou son organe dirigeant équivalent;
- (c) est un membre de son actionnaire et contrôle seul, conformément à un accord avec les autres actionnaires ou membres, une majorité de ses droits de vote; ou
- (d) a le droit d'y exercer une influence dominante, par exemple en ayant le droit de donner des directives relatives à ses politiques financières ou opérationnelles, avec lesquelles ses administrateurs sont obligés d'être en accord;



«Engagement Lié à la Créance» a la même signification que celle définie dans tout pacte d'actionnaires ou autre accord tel qu'amendé de temps à autre auquel la Société est partie;

«Cession» signifie, en terme d'intérêt bénéficiaire ou légal dans toute Action LP, sans limitation:

- (a) une vente, une aliénation, une assignation ou une cession de ces Instruments ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans une telle Action;
- (b) la création ou la permission de subsister à tout gage, charge, nantissement, privilège, hypothèque ou autre intérêt financier ou Sûreté sur cette Action ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans une telle Action;
 - (c) la création de toute fiducie conférant un intérêt sur tout intérêt légal ou bénéficiaire dans une telle Action;
- (d) tout contrat, arrangement ou accord conformément aux votes ou au droit de recevoir des dividendes eu égard à une telle Action:
- (e) la renonciation ou l'assignation de tout droit de souscrire ou de recevoir une Action ou tout intérêt légal ou bénéficiaire dans une telle Action;
- (f) tout accord à faire l'une des opérations mentionnées ci-dessus sauf un accord pour transférer une telle Action qui est subordonné en accord avec les conditions de cet Accord; et
 - (g) la transmission d'une telle Action par opération de la loi;

et «Cédé», le «Cédant», le «Cessionnaire» et les formes du verbe «Céder» sont à interpréter en conséquence.»

Sixième résolution

L'assemblée générale des actionnaires a décidé de révoquer les membres actuels du conseil de surveillance avec effet immédiat et de leur accorder la pleine décharge de l'exécution de leurs devoirs tant que légalement possible et de décider à nouveau sur ladite décharge au moment de l'assemblée générale annuelle qui approuvera les comptes annuels de la Société le 31 décembre 2012.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée à 20.45 heures.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société en raison de sa constitution sont estimés à mille trois cents euros (EUR 1.300,-).

Le notaire soussigné qui connaît et parle la langue anglaise, a déclaré par la présente qu'à la demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française; à la demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire soussigné par leurs nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé, avec le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: R. Unverzagt, C. Taudière, F. Forster, DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 27 décembre 2011. Relation: RED/2011/2935. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 27 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012173/1638.

(120014346) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Sanary Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 107.042.

Par accord en date du 30 novembre 2011, accepté par la société Sanary Investments Sàrl ("la Société") en date du même jour, M. Paul Martin Rogers,, né à Kingsbury (UK) le 19 juin 1956, demeurant à Ash Barton, 30 The Ridgeway Radlett, WD7 8PR, Hertfordshire, Royaume-Uni, et M. Massimo Mario Marcovecchio, né à Londres (UK) le 7 mai 1965, demeurant à 27, Manor Wood Road, CR8 4LG, Purley, Royaume-Uni ont cédé chacun 25 parts sociales de la Société à Marba Investments Sàrl, établie et ayant son siège social à L-2086 Luxembourg, 412F, route d'Esch, R.C.S. Luxembourg B 107042. La cession a pris effet, conformément au prédit accord, le 18 Janvier 2012.

Suite à cette cession, les 125 parts composant le capital social de la société sont détenues par la société Marba Investments Sàrl.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.



Pour Sanary Investments Sàrl Henry Wilson / Elizabeth Mary Le Poidevin Gérant A / Gérant B

Référence de publication: 2012015772/19.

(120018687) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Seawell S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 10A, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 12.225.

Société constituée le 8 juillet 1974 par Maître F. Baden, acte publié au Mémorial C n° 197 du 4 octobre 1974. Les statuts furent modifiés par Maître F. Baden le 14 mars 1975 (Mém C 100 du 30.05.75), le 12 février 1976 (Mém C 103 du 19.05.76), par Maître Reginald Neuman le 17 novembre 1981 (Mém C 20 du 02.02.82), par Maître Elter le 17 novembre 1982 (Mém C 336 du 24.12.82), par Maître Reginald Neuman le 14 juin 1995 (Mém C 442 du 09.09.95), le 18 décembre 2000 (Mém C 571 du 25.07.01) et le 23 novembre 2010 (Mém C n° 400 du 01.03.2011)

EXTRAIT

Il résulte d'une Assemblée générale du 23 janvier 2012 que la démission des Administrateurs Monsieur Donald Venkatapen et Geneviève Depiesse a été acceptées.

Sont nommés comme nouveaux Administrateurs Messieurs Urs STUCKER, comptable retraité, 3 Kummweg, CH-3645 Gwatt/Thun, Suisse et Monsieur Marc FRIEDERICH, manager, 23 sageweg, CH-3114 Wichtrach, Suisse. Leur mandat prendra fin lors de l'Assemblée à tenir en 2013.

Pour extrait Signature Le Mandataire

Référence de publication: 2012015773/21.

(120018218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Telettra International, Société Anonyme Soparfi.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 7.483.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 janvier 2012, la cooptation en date du 10 novembre 2011 de Mme Marie BOURLOND, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, au Conseil d'Administration et la démission à cette même date de M. Jean BODONI du Conseil d'Administration ont été ratifiées. Le mandat du nouvel Administrateur définitivement élu s'achèvera ensemble avec ceux de ses collègues à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2016.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 27 janvier 2012, le mandat du Réviseur Indépendant ERNST & YOUNG a été renouvelé pour une durée de un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle approuvant les comptes au 30.06.2012.

Luxembourg, le 30 JAN. 2012.

Pour: TELETTRA INTERNATIONAL

Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Cindy Szabo / Lionel Argence-Lafon

Référence de publication: 2012015775/21.

(120018355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Tuxon Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 108.594.

Par décision de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 30 janvier 2012, Monsieur Cédric JAU-QUET, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, et Madame Christine RACOT, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, ont été nommés administrateurs au Conseil d'Administration en remplacement des Administrateurs démissionnaires, Madame Marie BOURLOND et Monsieur Guy KETTMANN.



Leur mandat s'achèvera à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2012.

Luxembourg, le 30 JAN. 2012. Pour: TUXON PROPERTIES S.A.

> Société anonyme Experta Luxembourg Société anonyme

Cindy Szabo / Caroline Felten

Référence de publication: 2012015777/18.

(120018361) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Valin Funds GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 157.175.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 20 janvier 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012015779/14.

(120018284) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 163.263.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de Valin Funds GP S.à r.l. agissant au nom et pour le compte de la Société le 20 janvier 2012.

Le conseil de gérance de Valin Funds GP S.à r.l. a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 janvier 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Valin Funds GP S.à r.l.

Agissant au nom et pour le compte de la Société

Signature

Référence de publication: 2012015780/16.

(120018276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Valin Funds S.C.A., SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2340 Luxembourg, 6, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 163.263.

Le siège social de la société Valin Funds GP S.à r.l., gérant de la Société, a été transféré au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 20 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2012015781/13.

(120018283) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.



Intelsat Holdings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.954.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de M. David Roux a pris fin le 12 janvier 2012. Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Simon Patterson, Private Equity Executive, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 Mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique) en tant qu'administrateur de la Société à partir du 12 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- Denis Villafranca
- Simon Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société Signature

Référence de publication: 2012015736/24.

(120018209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Avec effet au 30 janvier 2012, GLOBAL TRUST ADVISORS S.A a dénoncé tout office de domiciliation de la société A&A DEVELOPMENTS HOLDING S.A, société anonyme immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 110331.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012

Référence de publication: 2012015785/11.

(120019344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

A&A Developments Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1510 Luxembourg, 38, avenue de la Faïencerie.

R.C.S. Luxembourg B 110.331.

Il résulte de lettres adressées à la société A&A DEVELOPMENTS HOLDING S.A. en date du 30 janvier 2012 que Madame Valérie WESQUY, demeurant professionnellement 19 Boulevard Grande Duchesse Charlotte à L-1331 Luxembourg et Monsieur Pedro GONCALVES demeurant professionnellement 40 avenue de la Faïencerie à L-1510 Luxembourg ont démissionné de leur poste d'administrateur de la société.

Il résulte également d'une lettre adressée à la société en date du 30 janvier 2012 que SER.COM. S.à.r.l. a démissionné de son poste de commissaire aux comptes de la société avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 1 er février 2012.

Référence de publication: 2012015786/15.

(120019643) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1er février 2012.



Intelsat S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.

R.C.S. Luxembourg B 149.970.

EXTRAIT

Le mandat d'administrateur de la Société de M. David Roux a pris fin le 12 janvier 2012. Suite à cela, le conseil d'administration de la Société a coopté M. Simon Patterson, Private Equity Executive, né à Birmingham (Royaume-Uni), le 4 Mai 1973, demeurant professionnellement à 2775 Sand Hill Road, Suite 100, Menlo Park, CA 94025 (Etats-Unis d'Amérique) en tant qu'administrateur de la Société à partir du 12 janvier 2012 jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires approuvant les comptes arrêtés au 31 décembre 2011.

Le conseil d'administration de la Société est désormais composé comme suit:

- Raymond Svider
- Egon Durban
- David McGlade
- Justin Bateman
- Denis Villafranca
- Simon Patterson

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015737/24.

(120018208) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Nordic Land Holding (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 47, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 128.976.

Extrait des résolutions adoptées par le conseil de gérance de la Société le 6 janvier 2012

Le conseil de gérance de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 6, rue Philippe II, L-2340 Luxembourg, au 47, avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg avec effet au 5 décembre 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2012015760/14.

(120018261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

Kempen International Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 146.018.

Extrait des Décisions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 12 janvier 2012

Composition du Conseil d'administration:

- Il a été décidé de réélire Messieurs Hendrik Luttenberg, Jacques Elvinger, Richard Goddard, John Vaartjes ainsi que M. Patrick Hermse en date du 12 janvier 2012, en tant qu'Administrateurs de la Société jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2012.

Au 12 janvier 2012, le Conseil d'Administration se compose comme suit:

- M. Hendrik Luttenberg
- M. Jacques Elvinger
- M. Richard Goddard
- M. John Vaartjes
- M. Patrick Hermse



- Il a été décidé de renouveler le mandat de Deloitte Audit S.à.r.l, en tant que réviseur d'entreprises jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur l'année comptable se terminant le 30 septembre 2012.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2012.

Pour Kempen International Funds

Au nom et pour le compte de J.P. Morgan Bank Luxembourg S.A.

Sabrina Marshall

Agent domiciliataire

Référence de publication: 2012015741/26.

(120018207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 31 janvier 2012.

CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 1.020.000,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle. R.C.S. Luxembourg B 163.903.

In the year two thousand and eleven, on the twenty-eighth day of December,

before us Maître Edouard Delosch, notary, residing in Rambrouch, Grand Duchy of Luxembourg,

there appeared:

CEP III Investment 18 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of thirty-five million four hundred thirty thousand euro (EUR 35,430,000.-) with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.901 (the "Shareholder"),

hereby represented by Maître Nicolas Gauzès, lawyer, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy, signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall be annexed to the present deed.

The Shareholder, represented as above stated, has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Francis Kesseler, notary residing in Esch-sur-Alzette, of 26 September 2011, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 2871 of 24 November 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 163.903 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have not yet been amended.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

- 1 To increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven thousand five hundred euro (EUR 1,007,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million twenty thousand euro (EUR 1,020,000.-).
- 2 To issue one million seven thousand five hundred (1,007,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.
- 3 To accept subscription for these new shares by the Shareholder and to accept full payment in cash for these new shares
 - 4 To amend article 6 of the articles of incorporation of the Company, in order to reflect the capital increase.
 - 5 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to increase the corporate capital of the Company by an amount of one million seven thousand five hundred euro (EUR 1,007,500.-) so as to raise it from its present amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) to one million twenty thousand euro (EUR 1,020,000.-).

Second resolution

The Shareholder resolved to issue one million seven thousand five hundred (1,007,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share, having the same rights and privileges as the existing shares.



Subscription - Payment

Thereupon CEP III Investment 18 S.à r.l. (the "Subscriber"), prenamed, represented as above mentioned, declared to subscribe for one million seven thousand five hundred (1,007,500) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) per share and to fully pay in cash for these shares.

The amount of one million seven thousand five hundred euro (EUR 1,007,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary.

Third resolution

The Shareholder resolved to accept said subscription and payment and to allot the one million seven thousand five hundred (1,007,500) new shares according to the above mentioned subscription.

Fourth resolution

The Shareholder resolved to amend article 6 of the articles of incorporation of the Company in order to reflect the above resolutions. Said paragraph will from now on read as follows:

"The share capital is fixed at one million twenty thousand Euros (€1,020,000.-) represented by one million twenty thousand (1,020,000) shares of one Euro (€ 1.-) each."

Expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at two thousand two hundred euro (EUR 2,200.-).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed, together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille onze, le vingt-huit décembre,

par-devant nous Maître Edouard Delosch, notaire de résidence à Rambrouch, Grand Duché de Luxembourg,

a comparu:

CEP III Investment 18 S.à r.l., une société à responsabilité limitée sous la forme d'une société d'investissement en capital à risque, régie par les lois de Luxembourg, dont le capital social s'élève à trente-cinq millions quatre cent trente mille euro (EUR 35.430.000,-), ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché du Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.901 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Maître Nicolas Gauzès, avocat, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée sous seing privé.

La prédite procuration, signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire soussigné, restera annexée aux présentes.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de CEP III Investment 18 Finance S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-), dont le siège social est au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Francis Kesseler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette en date du 26 septembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2871 du 24 novembre 2011 et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 163.903 (la «Société»). Les statuts n'ont pas encore été modifiés.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- 1 Augmentation du capital social de la Société à concurrence d'un million sept mille cinq-cents euros (EUR 1.007.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cent euros (EUR 12.500,-) à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-).
- 2 Émission de un million sept mille cinq-cents (1.007.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.



- 3 Acceptation de la souscription de ces nouvelles parts sociales par l'Associé à libérer intégralement en espèces.
- 4 Modification de l'article 6 des statuts de la Société, afin de refléter l'augmentation de capital.
- 5 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un million sept mille cinq cents euros (EUR 1.007.500,-) pour le porter de son montant actuel de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) à un million vingt mille euros (EUR 1.020.000,-).

Deuxième résolution

L'Associé a décidé d'émettre un million sept mille cinq-cents (1.007.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les parts sociales existantes.

Souscription - Paiement

Ensuite CEP III Investment 18 S.à r.l. (le «Souscripteur»), société susmentionnée, en vertu d'une procuration mentionnée ci-dessus, a déclaré souscrire un million sept mille cinq cents (1.007.500) parts sociales nouvelles d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) par part sociale à libérer intégralement en espèces.

Le montant d'un million sept mille cinq cents euros (EUR 1.007.500,-) a dès lors été à la disposition de la Société à partir de ce moment, la preuve ayant été rapportée au notaire soussigné.

Troisième résolution

L'Associé a décidé d'accepter ladite souscription et ledit paiement et d'émettre les un million sept mille cinq cents (1.007.500) parts sociales nouvelles conformément à la souscription ci-dessus mentionnée.

Quatrième résolution

L'Associé a décidé de modifier l'article 6 des statuts de la Société pour refléter les résolutions ci-dessus. Ledit alinéa sera dorénavant rédigé comme suit:

«Le capital social est fixé à un million vingt mille euros (€ 1.020.000,-) représenté par un million vingt mille (1.020.000) parts sociales d'un montant d'un euro (€ 1,-) chacune.»

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature payable par la Société en raison du présent acte sont évalués à deux mille deux cents euros (EUR 2.200,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. Gauzès, E. DELOSCH.

Enregistré à Redange/Attert, le 29 décembre 2011. Relation: RED/2011/2999. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): KIRSCH.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Rambrouch, le 29 décembre 2011.

Référence de publication: 2012012205/139.

(120014625) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 24 janvier 2012.

Atlas Gracechurch S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 127.010.

Les comptes annuels au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Jorrit Crompvoets.

Référence de publication: 2012015817/10.

(120019156) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 1^{er} février 2012.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck